

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés des Pays de la Loire

Tableau de bord – Septembre 2018



Table des matières

Quelques données de contexte.....	4
1. La population active en région Pays de la Loire	4
2. L'emploi	5
3. Taux de chômage et demandeurs d'emploi.....	7
Caractérisation des DEBOE en Pays de la Loire.....	8
4. Les motifs d'inscription à Pôle emploi.....	9
5. Les caractéristiques des personnes accompagnées par Cap emploi	10
5. Les orientations professionnelles prononcées par les MDPH.....	11
L'accès à la formation.....	13
1. L'accès à la formation.....	13
2. Les entrées en formation des personnes accompagnées par Cap Emploi.....	13
Evolution du programme régional de formation : PREPA, VISA, ACCES	18
3. Les entrées en CRP	20
4. Les apprentis accueillis dans les CFA.....	21
L'accès à l'emploi	24
1. Données clefs sur l'évolution des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi. 24	
Les motifs de sortie du chômage	26
2. La place des personnes en situation de handicap dans les dispositifs.....	27
La place des TH dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	27
L'accès des TH dans les contrats aidés.....	29
3. Les placements réalisés par Cap Emploi.....	31
4. Les créations d'activité financées par l'Agefiph	32
Les employeurs assujettis et les personnes en activité	33
1. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur privé	33
Les établissements assujettis et les effectifs d'assujettissement	33
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) directement employés	34
3. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur public	38
Caractérisation des employeurs publics assujettis	39
Caractérisation des agents handicapés dans le secteur public.....	40
La situation des employeurs de la fonction publique au regard de l'obligation d'emploi.....	40
4. L'emploi des personnes handicapées dans les Entreprises Adaptées et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail.....	41

L'emploi des personnes handicapées dans les Entreprises Adaptées (EA).....	41
L'emploi des personnes handicapées dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)	43
Le maintien dans l'emploi	44
1. Les signalements au service social Carsat	44
Les signalements adressés par les médecins-conseils au service social	45
2. L'activité de la Carsat au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle	46
Les mesures mobilisées par les cellules PDP	47
Les fins de prise en charge dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle ...	47
4. Les maintiens réalisés par les Sameth.....	48
5. Les licenciements pour inaptitude dans les entrées au chômage	49
GLOSSAIRE.....	52

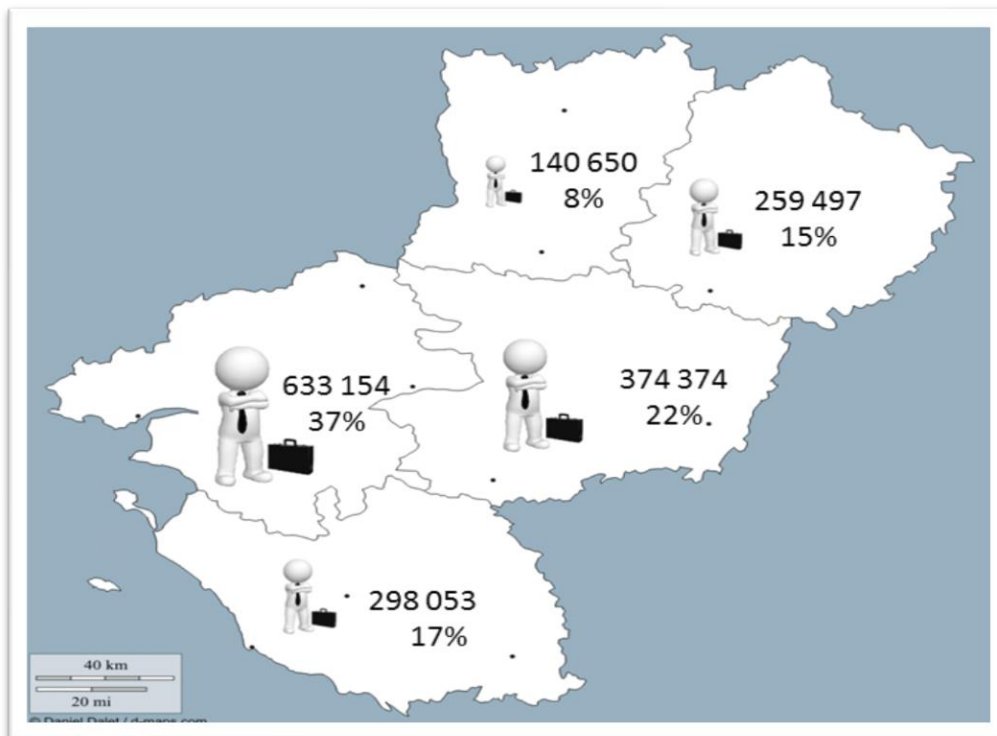
Quelques données de contexte

1. La population active en région Pays de la Loire

Au 1^{er} janvier 2013, la population active des Pays de la Loire atteignait **1 705 728 personnes**, en hausse de 1,6% par rapport à 2012.

Plus de la moitié d'entre elle se concentre sur deux départements (37% en Loire-Atlantique et 22% dans le Maine-et-Loire). C'est la Mayenne qui représente la part la plus faible de la population active de la région (8%).

Population active au 1^{er} janvier 2013 en Pays de la Loire



Source : Insee

NB : La répartition de la population active par département est utile pour comprendre les données du présent document. C'est en Loire Atlantique que l'on recense le plus d'actifs (actifs occupés et au chômage), ce qui contribue à expliquer son poids plus important sur un certain nombre de données (demandeurs d'emploi, personnes entrées en formation ou encore bénéficiaires de l'obligation d'emploi employés dans les établissements assujettis).

2. L'emploi

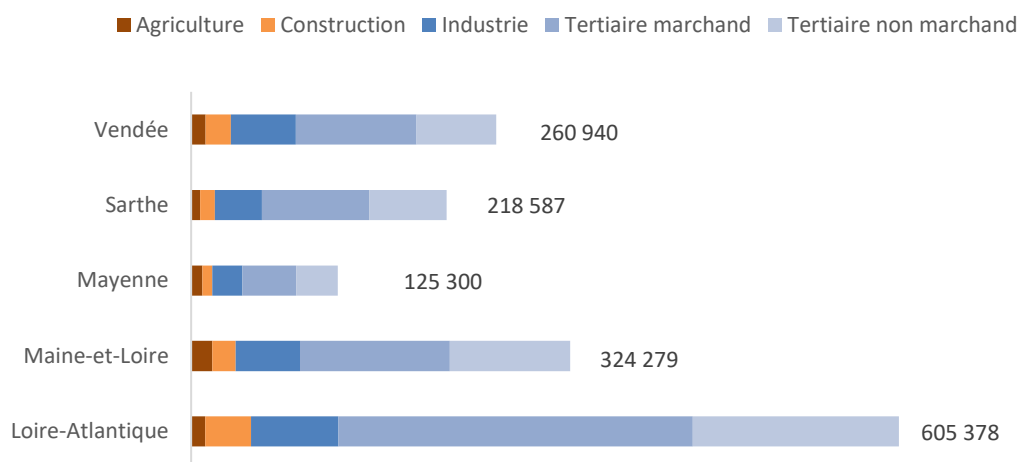
La région des Pays de la Loire **dénombré 1 534 414 salariés et non salariés¹ au 31 décembre 2015**, répartis en majorité dans le secteur tertiaire marchand (44% des effectifs) et le secteur tertiaire non marchand (29% des effectifs).

L'industrie reste plus présente en Mayenne et en Vendée (respectivement 20,4% et 21,3% des effectifs contre 16,3% au niveau régional). Pour ce qui est du tertiaire marchand, il représente la moitié des emplois en Loire-Atlantique contre 37% en Mayenne.

Au niveau de la région, l'emploi salarié et non salarié progresse de 0,91% par rapport à 2014. Cette augmentation se retrouve dans l'ensemble des départements (de +0,16% en Mayenne à +1,25% en Loire-Atlantique).

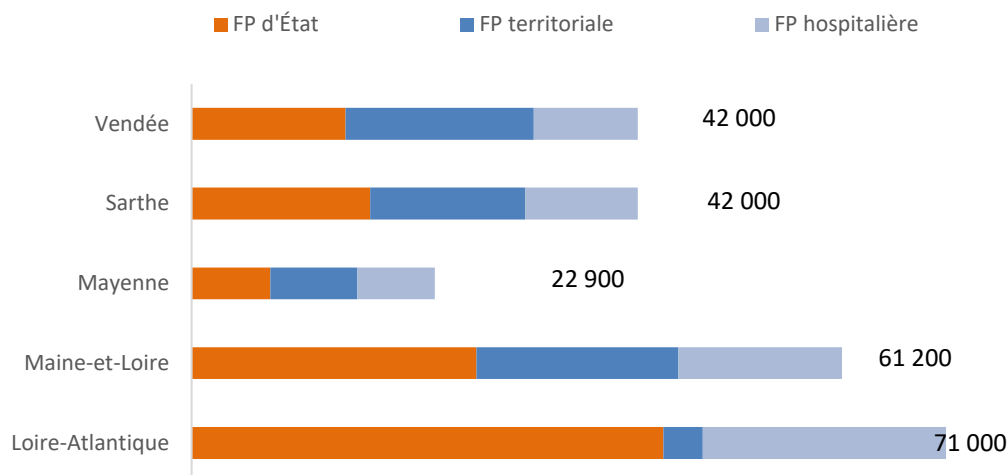
Au 31 décembre 2014, les effectifs de la fonction publique s'élèvent à 239 100 agents, en baisse de 11% par rapport à 2013. La Loire-Atlantique a le poids le plus important au sein de la région (30 % soit 71 000 agents employés).

Emplois salariés et non salariés par secteur d'activité 2014



Effectifs dans la fonction publique au 31 décembre au 31 décembre 2015

¹ Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.



Source : Insee

Emplois salariés et non salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays-de-la-Loire
Agriculture	2,0%	5,5%	7,7%	3,5%	4,8%	3,9%
Construction	6,5%	6,2%	6,9%	5,8%	8,3%	6,7%
Industrie	12,3%	16,9%	20,4%	18,4%	21,3%	16,3%
Tertiaire marchand	50,1%	39,5%	36,8%	41,9%	39,6%	43,8%
Tertiaire non marchand	29,1%	31,8%	28,2%	30,4%	26,1%	29,3%
Total effectif	605 308	324 279	125 300	218 587	260 940	1 534 414

Source : Insee

La fonction publique d'Etat représente 46% de l'ensemble de la fonction publique, la fonction publique territoriale 26% et la fonction publique hospitalière 28%. On observe une baisse significative (-34%) des effectifs de la fonction publique territoriale par rapport à l'année précédente.

Effectifs dans la fonction publique au 31 décembre 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
FP d'État	44 400	26 800	7 400	16 800	14 500	109 900
FP territoriale	3 700	19 000	8 200	14 600	17 700	63 200
FP hospitalière	22 900	15 400	7 300	10 600	9 800	66 000
Ensemble de la fonction publique	71 000	61 200	22 900	42 000	42 000	239 100

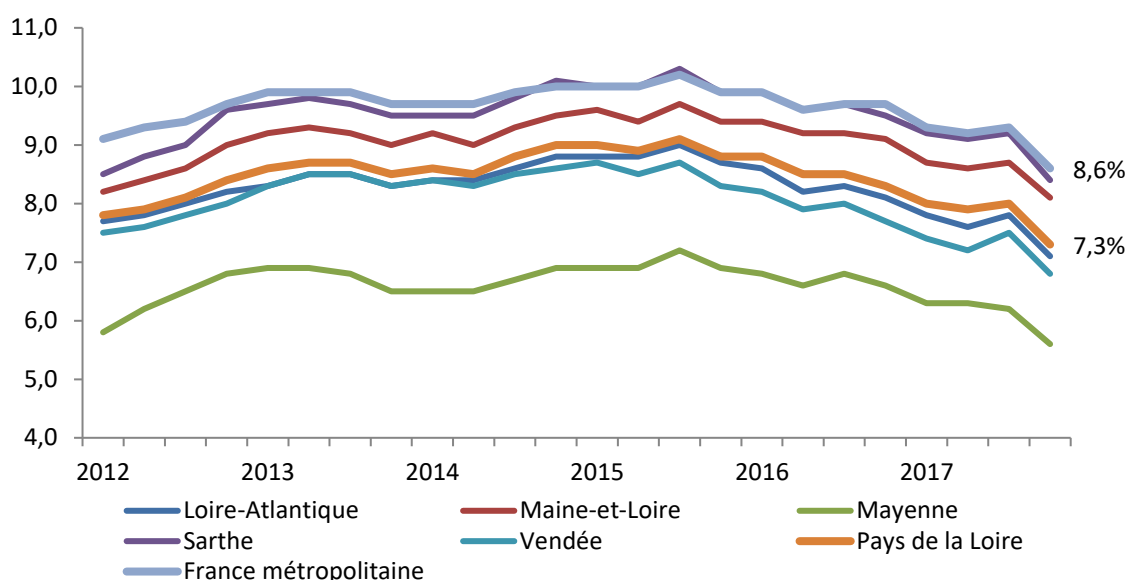
Source : Insee, Siasp

NB : Contrairement à l'année précédente, les données relatives aux contrats aidés dans la fonction publique ne sont pas renseignées. Pour rappel, la part de contrats aidés en 2012 sur la région était de 1,3% avec une variation en fonction des départements et des versants de la fonction publique (de 0,7% à 2,2%).

3. Taux de chômage et demandeurs d'emploi

Au quatrième trimestre 2017, les données provisoires indiquent que le taux de chômage des Pays de la Loire s'élève à 7,3% de la population active, soit 1,3% de moins que celui enregistré au niveau national (soit 8,6% pour la France métropolitaine). La région Pays de la Loire reste celle dont le taux de chômage est le plus faible avec la Bretagne, respectivement 7,3 % et 7,4%.

Evolution du taux de chômage en Pays de la Loire – 4^{ème} trimestre 2017



Source : Insee, taux de chômage localisés – données semi définitives pour le 4^{ème} trimestre 2017 (les données du dernier trimestre sont susceptibles de changer)

A la fin de l'année 2017, on recense 30 064 Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEBOE), soit 9,3% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région (322 930) pour la catégorie ABC. Par département, on note que le nombre de DEBOE dans l'ensemble de la demande d'emploi va de 9,0% dans les départements de Loire Atlantique et de la Sarthe à 10,5% en Vendée.

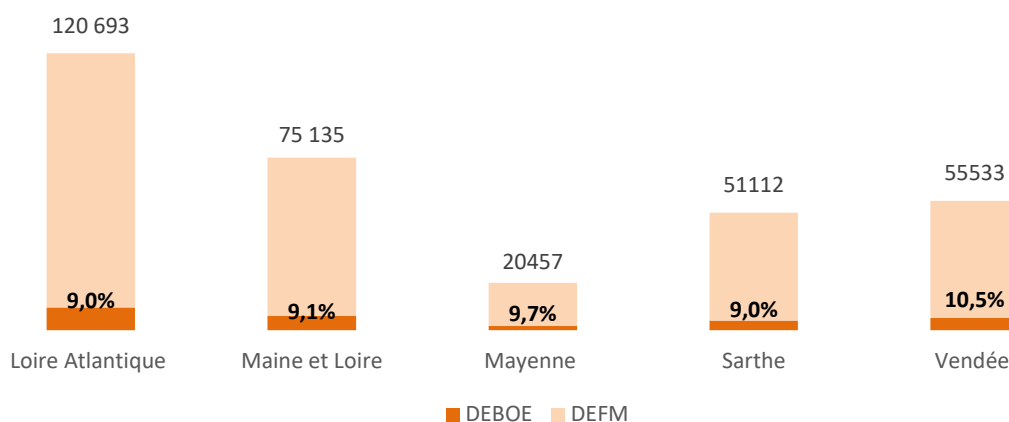
Tous les départements voient leur nombre de demandeurs d'emploi diminuer par rapport à l'année précédente (au niveau de la région la demande d'emploi tout public diminue de 1,9% sur l'année 2017) tandis que le nombre de DEBOE continue d'augmenter dans tous les départements à l'exception de la Loire Atlantique (on observe une diminution de 0,4%). Le département du Maine et Loire est celui qui connaît la plus forte croissance en 2017 avec un taux de 7,1% en 2016 à 9,1% en 2017 (soit 6 836 DEBOE sur un total de 75 135 demandeurs d'emplois). Au niveau de la région, cette augmentation est de 0,4%.

Evolution annuelle de la demande d'emploi (catégorie ABC), données à fin décembre 2017

	Nbre de DEBOE	Nbre de DEFM	Poids des DEBOE
Loire-Atlantique	10 814	120 693	9,0%
Maine-et-Loire	6 836	75 135	9,1%
Mayenne	1 986	20 457	9,7%
Sarthe	4 588	51 112	9,0%
Vendée	5 840	55 533	10,5%
Région	30 064	322 930	9,3%
Evolution 2016/2017	+5.7%	+1.9%	+0,4%

Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

Demandeurs d'emploi dans les départements de la région à fin 2017 (cat. ABC)



Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

Caractérisation des DEBOE en Pays de la Loire

En décembre 2017, on recense 30 064 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Pays de la Loire (catégories A, B et C). Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- 50,2% d'hommes (45,6% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi)
- Les personnes âgées de 50 ans ou plus représentent 45,4% des DEBOE (23% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).
- Les DEBOE ligériens ont un niveau de formation plus faible que l'ensemble des demandeurs d'emploi : 21,6% d'entre eux sont sans diplôme (6 502 personnes) contre 14,5% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. 4,3% des DEBOE ont un bac +3 ou plus, contre 12,1% dans l'ensemble de la DEFM.
- Les DEBOE sont plus exposés au risque du chômage de longue durée puisque 35,5% d'entre eux sont au chômage depuis 2 ans ou plus contre 26% dans l'ensemble de la DEFM.

Caractéristiques des DEBOE en 2017 par rapport aux chiffres de 2016 :



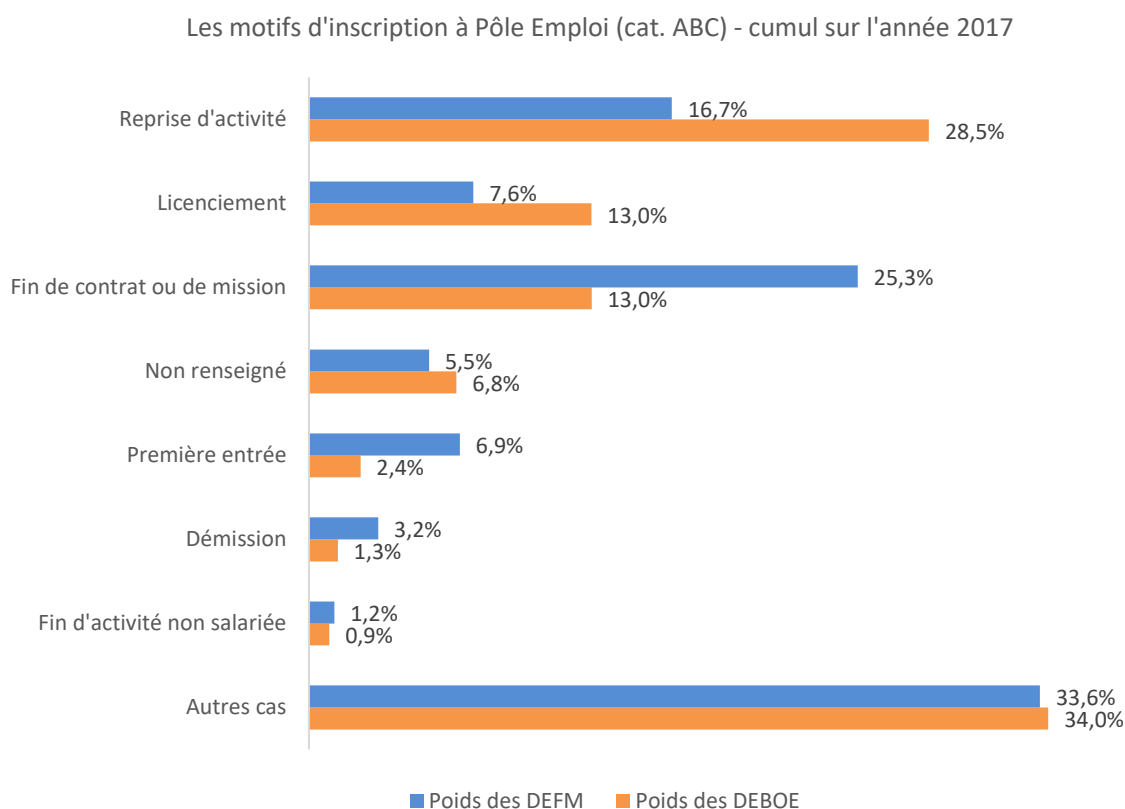
	2016	2017
Part d'inscrit	8,9%	9,3%
Hommes	52,1%	50,2%
50 ans et plus	41,8%	45,4%
Sans diplôme	20,9%	21,6%
Chômage depuis 12 mois ou plus	54,3%	56,6%
Evolution du poids des DEBOE*	0%	+0,4%

Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire
*Evolution par rapport à l'année précédente

4. Les motifs d'inscription à Pôle emploi

Au cours de l'année 2017, 27 569 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi se sont inscrits sur les listes de Pôle emploi, soit 6,3% de l'ensemble des inscriptions (soit 434 640). Parmi les DEBOE, les motifs d'inscription les plus représentés sont :

- La reprise d'activité : 7 866 DEBOE se sont inscrits pour ce motif en 2017 (soit 28,5% de l'ensemble des DEBOE inscrits sur la période contre 16,7% pour la DEFM). Ce motif d'inscription comprend « le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois, et depuis octobre 2005, le cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de formation ou à une fin de congé maladie ou maternité »².
- Les fins de contrats ou de mission : 3 587 DEBOE se sont inscrits pour ce motif (soit 13% des inscriptions, contre 25,3% pour la DEFM)
- Le licenciement : 3 584 DEBOE se sont inscrits pour ce motif en 2017 (soit 13% des inscriptions, contre 7,6% pour la DEFM)
- La catégorie « Autre cas » représente 34% des motifs d'inscription des DEBOE (ce taux est de 33,6% pour les DEFM).



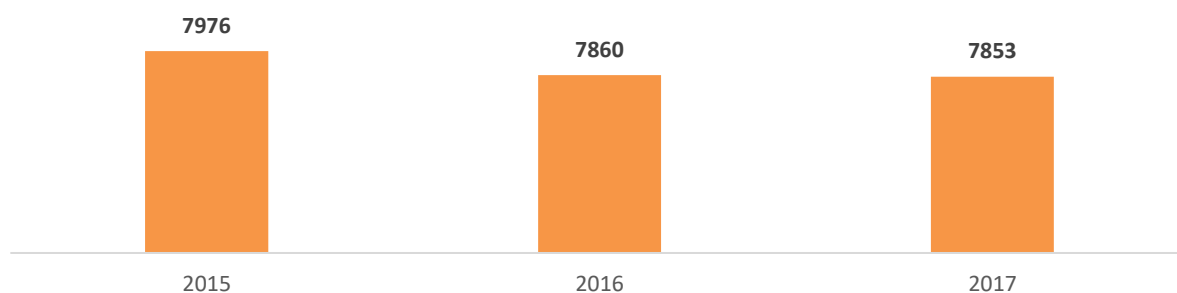
Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

² Dares, Pôle Emploi, demandeurs d'emploi inscrits et offres d'emploi collectées par Pôle Emploi, encadré n°1, sources et définitions

5. Les caractéristiques des personnes accompagnées par Cap emploi

Au cours de l'année 2017, **7 853 personnes** sont accompagnées par le réseau Cap Emploi de la région Pays de la Loire. Ce chiffre enregistre une très légère baisse de **0,1% par rapport à l'année précédente** où 7860 personnes étaient suivies. Parmi les 7853 personnes accompagnées en 2017, 31% le sont depuis 2 ans et plus.

L'accompagnement par le réseau Cap Emploi en région



Source : Agefiph, rapports d'activité du réseau Cap Emploi Pays de la Loire

Personnes accompagnées	Nantes St Nazaire	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région
Nb de personnes accompagnées (stock)	3379	1338	734	1408	994	7853
dont % depuis 2 ans et +	32%	28%	40%	33%	21%	31%

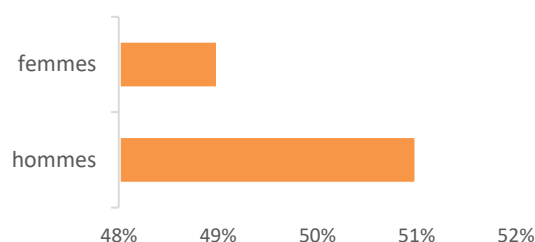
Source : Agefiph, rapports d'activité du réseau Cap Emploi Pays de la Loire

En 2017, 51% des personnes accompagnées par le réseau Cap Emploi sont des hommes.

Ce chiffre est similaire à celui enregistré au niveau national

Source : Agefiph, rapports d'activité du réseau Cap Emploi Pays de la Loire

Répartition du public accompagné par Cap Emploi selon le sexe (2017)

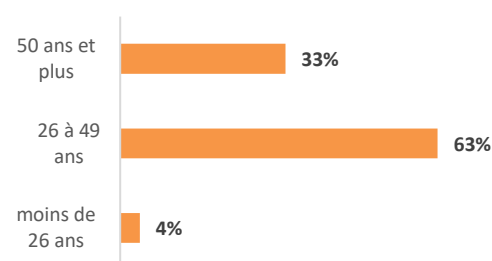


Le public sénior (50 ans et plus) représente 33% des personnes accompagnées en 2017. Ce chiffre est légèrement en dessous de celui enregistré au niveau national (35%)

Les jeunes âgés de moins de 26 ans représentent quant à eux 4% des personnes accompagnées.

Source : Agefiph, rapports d'activité du réseau Cap Emploi Pays de la Loire

Répartition du public accompagné par le réseau Cap Emploi selon l'âge (2017)



Caractéristiques des personnes accompagnées par Cap Emploi en 2017 – Pays de la Loire

Caractéristiques des personnes accompagnées (stock)	Nantes St Nazaire	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région	France
% femmes	53%	50%	46%	49%	58%	52%	50%
% moins de 26 ans	5%	6%	1%	1%	3%	4%	5%
% 50 ans et plus	32%	37%	40%	45%	36%	37%	38%
% niveau de formation I à IV (Bac et plus)	40%	34%	28%	22%	32%	34%	33%
% niveau de formation Vbis ou VI (inférieur au CAP)	18%	13%	17%	23%	11%	17%	21%
% handicap visuel	3%	3%	1%	2%	2%	3%	2%
% handicap auditif	4%	6%	4%	4%	3%	4%	4%
% handicap mental	2%	4%	4%	3%	2%	3%	3%
% handicap psychique	9%	11%	10%	10%	6%	9%	8%
% bénéficiaires de minima sociaux	6%	26%	21%	13%	14%	13%	11%
dont % AAH	3%	10%	6%	4%	5%	5%	5%
% inactivité professionnelle < 6 mois ou en emploi	23%	39%	28%	18%	25%	25%	26%
% inactivité professionnelle >24 mois ou n'a jamais travaillé	47%	29%	40%	51%	39%	43%	50%

Source : Agefiph, rapports d'activité du réseau Cap Emploi Pays de la Loire, 2017

5. Les orientations professionnelles prononcées par les MDPH

En 2017, les cinq MDPH de la région Pays de la Loire ont attribué :

- 20 075 Allocations Adultes Handicapés (AAH)
- 34 511 Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- 12 480 orientations vers le marché du travail et 938 vers les CRP

Les orientations concernent majoritairement les premières demandes.

Pour ce qui concerne l'AAH, la répartition régionale s'établit comme suit :

- 61 % pour l'AAH 1 (taux d'incapacité compris entre 50 et 79 % et s'être vu reconnaître une Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi, RSDAE) avec 11 584 attributions.
- 39 % pour l'AAH 2 (taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%) avec 7 319 attributions.

En ce qui concerne les orientations professionnelles, la répartition des orientations est très variable selon les départements observés :

- 75% pour le marché du travail à l'échelle de la région : avec des écarts par département allant de 50% à 85,2%
- 9% pour les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) sur la région : avec des écarts par département allant de 3,1% à 19%
- 16% vers le milieu protégé en région, avec des écarts départementaux allant de 10% à 39,4%

Sources : MDPH – Pays de la Loire

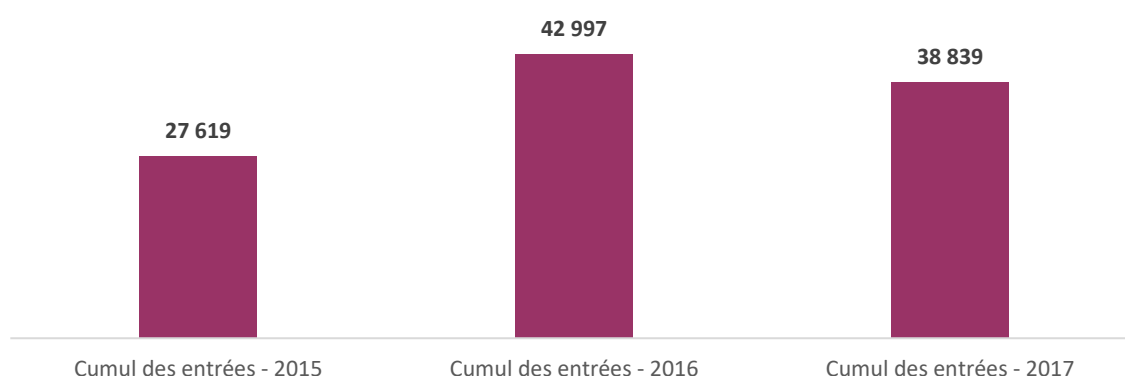
L'accès à la formation

1. L'accès à la formation

En 2017, 38 839 entrées en formation ont été recensées à l'échelle de la région Grand Est (hors contrats de professionnalisation). En 2016, un total de 42997 entrées en formation avait été recensées enregistrant une hausse de 55,6% par rapport à 2015, en raison de la mise en œuvre du plan du « plan 500 000 ».

Pour l'année 2017, 10,1% de ces entrées concernent des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 3909 entrées.

Evolution des entrées en formation (Région Pays de la Loire)



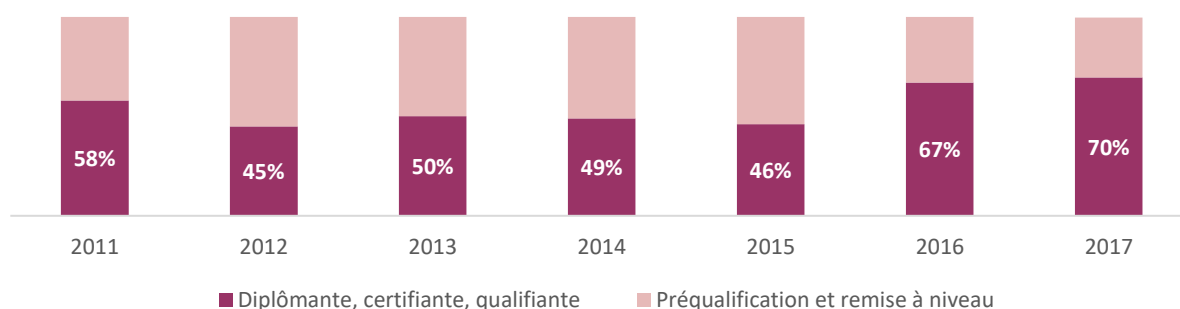
Source : Pôle Emploi - personnes en recherche d'emploi inscrites à Pôle emploi à l'entrée en formation

2. Les entrées en formation des personnes accompagnées par Cap Emploi

Au cours de l'année 2017, 1629 personnes accompagnées par le réseau Cap Emploi sont entrées en formation. Ce chiffre est sensiblement similaire à celui enregistré en 2016 (1 671).

En 2017, 70% des entrées en formation ont une visée diplômante, certifiante ou professionnalisante (1134). Ce taux est en progression de + 2,6 points par rapport à 2016 (67%). 30% des entrées en formation restantes ont une vocation de remise à niveau ou de pré-qualification (495 entrées).

Evolution des entrées en formation des personnes handicapées accompagnées par Cap Emploi (Pays de la Loire)



Source : Agefiph, rapport d'activité des Cap Emploi

Formation et Insertion	Nante St Nazaire	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région	France entière
Nb d'entrées en formation	656	343	133	217	280	1629	33963
dont entrées en formation qualifiante	493	180	58	177	226	1134	20511
Nb d'entrées en formation qualif / 1000 personnes accompagnées	146	135	79	126	227	144	115

Source : Agefiph, rapport d'activité des Cap Emploi

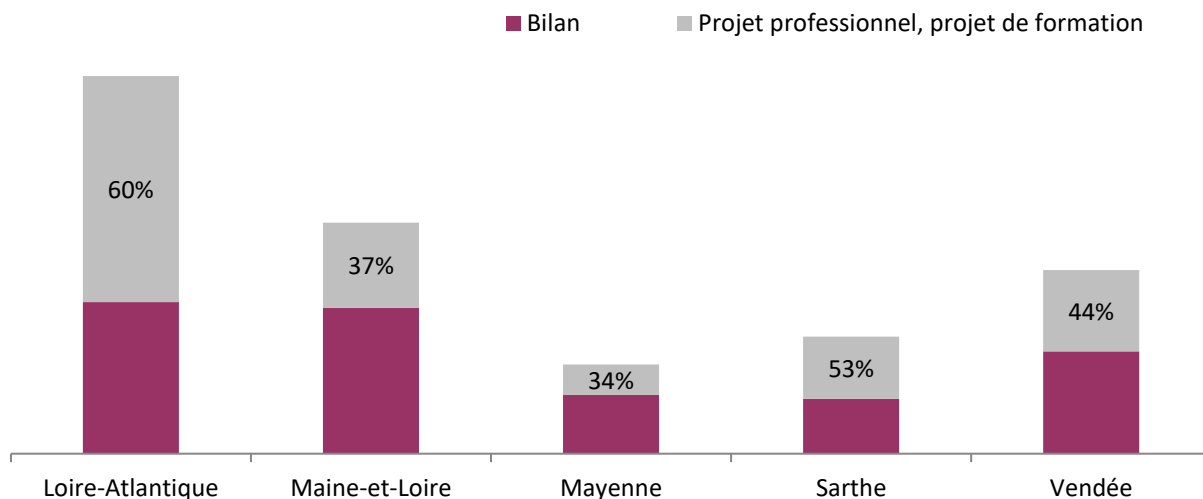
Zoom sur les prestations d'accompagnement à l'entrée en formation

En 2016, 2 560 entrées en prestations visant à sécuriser l'entrée en formation des personnes en situation de handicap ont été comptabilisées. Ces prestations ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre des parcours d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Au cours de l'année, ces prestations se divisent en deux catégories :

- 1 243 entrées dans les prestations ayant pour objectif l'élaboration et la validation du projet professionnel et/ou du projet de formation.
- 1 317 entrées destinées aux prestations de bilan qui permettent de vérifier si la personne est en mesure de se mobiliser sur un parcours d'insertion.

Les prestations d'accompagnement à l'entrée en formation en 2016



Source : Agefiph, rapport d'activité 2016 des Cap Emploi

Le département de Loire-Atlantique représente 37,8% des entrées de la région (968 entrées). Le département du Maine-et-Loire représente quant à lui 23,1% des entrées (592 entrées) et la Vendée 18,4% (471 entrées). La Mayenne et la Sarthe représentent, respectivement 8,9% (229 entrées) et 11,7% (300 entrées) des entrées de la région.

Nombre de prestations d'accompagnement à l'entrée en formation en 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Bilan	389	374	151	141	262	1317
Projet professionnel, projet de formation	579	218	78	159	209	1243
Total	968	592	229	300	471	2560
Part dans la région	37,8%	23,1%	8,9%	11,7%	18,4%	100,0%

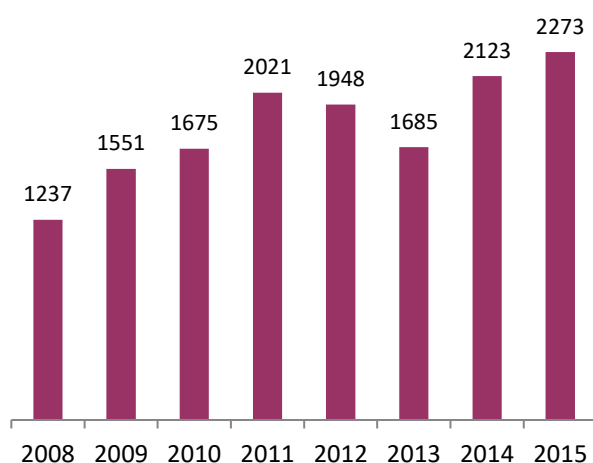
Source : Agefiph, rapport d'activité 2016 des Cap Emploi

2. Les entrées du public handicapé dans les dispositifs de la Région

Lors de la campagne de formation 2015, la région a enregistré **2 273 entrées de personnes en situation de handicap** dans les formations qu'elle finance. **En un an, le nombre de personnes entrées en formation a progressé de 7% (2 123 à l'occasion de la campagne 2014)**. Les personnes en situation de handicap représentent 10,7% de l'ensemble des entrées en formation.

NB : Suite à la réforme de la loi sur la formation professionnelle, le dispositif « Compétences Clés » a été intégré au programme de formation « J'acquiers des compétences clés ». Entre 2013 et 2014, le nombre d'entrées dans ce programme de formation a ainsi progressé et peut contribuer à expliquer la hausse des entrées en formation à l'échelle de la région (+26% en un an).

Evolution du nombre d'entrées de personnes handicapées dans les formations Région



	Nombre d'entrées TH	Part des TH en %
Campagne 2008	1 237	6,7%
Campagne 2009	1 551	7%
Campagne 2010	1 675	8%
Campagne 2011	2 021	7,5%
Campagne 2012	1 948	8%
Campagne 2013	1 685	8,9%
Campagne 2014	2 123	11,2%
Campagne 2015	2 273	10,7%

Source : Conseil Régional des Pays de la Loire

Source : Conseil Régional des Pays de la Loire

Dans l'ensemble des entrées tout public, les personnes en situation de handicap sont plus représentées sur les dispositifs visant une orientation professionnelle (13,5% de l'ensemble des personnes en parcours « Je m'oriente, je me prépare » soit 842 travailleurs handicapés).

C'est dans les formations qualifiantes et les formations à la création ou la reprise d'entreprise que les personnes en situation de handicap sont les moins représentées (7,1% pour « Je me qualifie » (JMQ) et 5,5% pour « Je crée ou je reprends une entreprise » (JCRJRE)).

Part des personnes handicapées dans les entrées en formation Région suivant la finalité de la formation campagne 2015

	Nombre d'entrées TH	Nombre d'entrées tout public	Part des TH en %
JMO JMP (1)	842	6 248	13,5%
JAJDCC (2)	867	6 988	12,4%
JMQ (3)	532	7 529	7,1%
JCRJRE (4)	32	578	5,5%
Total	2 273	21 343	10,7%

Source : Région Pays de la Loire

(1) JMOJMP : actions de découverte des métiers et de construction de projet professionnel
 (2) JAJDCC : acquisition des compétences clés

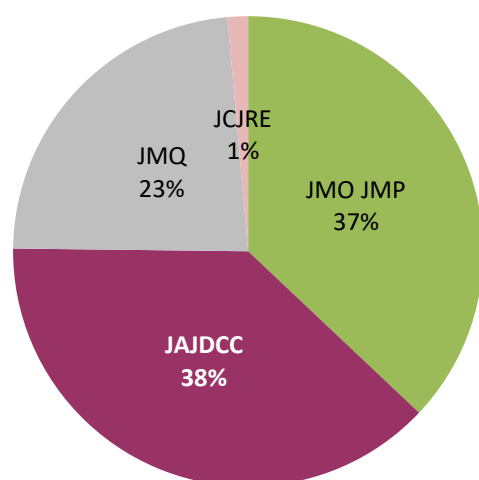
(3) JMQ : actions pré-qualifiantes et qualifiantes
 (4) JCRJRE : actions de création et reprise d'entreprise

Les personnes en situation de handicap ne représentent que 1% des entrées en formation dans le dispositif « Je crée ou je reprends une entreprise ». Les effectifs se répartissent de manière égale sur les deux autres dispositifs de formation :

- « Je m'oriente, je me prépare » : 37% (842 entrées)
- « J'acquiers des compétences clés » : 38% (867 entrées)

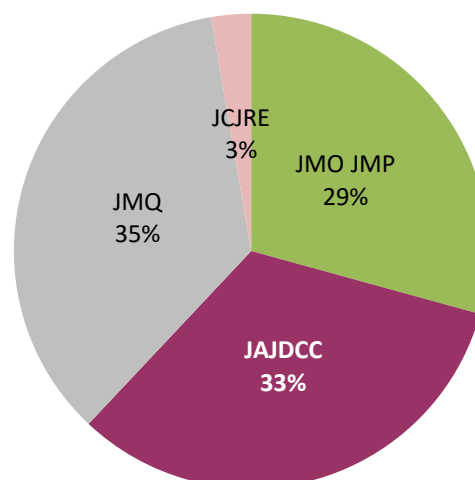
La répartition des entrées selon les dispositifs de formation est différente en revanche pour le « tout public ». Si la part du parcours « Je crée ou je reprends une entreprise » reste toujours très faible (3% soit 578 entrées), celle du parcours « Je me qualifie » est en revanche plus importante (35% avec 7 529 entrées). Pour les parcours « J'acquiers des compétences clés » et « Je m'oriente, je me prépare », ils représentent chacun 33% et 29% des entrées avec respectivement 6 988 et 6 248 entrées pour la campagne 2015/2016.

Répartition des entrées en formation des personnes handicapées, campagne 2015



Source : Conseil Régional des Pays de la Loire

Répartition des entrées en formation de l'ensemble du public, campagne 2015



Source : Conseil Régional des Pays de la Loire

Le département de la Mayenne est celui où la part des TH dans l'ensemble des entrées est la plus importante (13% avec 250 entrées). A l'inverse, les travailleurs handicapés représentent 7,6% de l'ensemble des entrées en Vendée soit 217 entrées de travailleurs handicapés.

Répartition départementale des personnes entrées en formation, campagne 2015

	Nombre de TH	Part des TH dans l'ensemble des entrées
Loire Atlantique	967	12,3%
Maine et Loire	457	9,0%
Mayenne	250	13,0%
Sarthe	382	10,4%
Vendée	217	7,6%
Pays de la Loire	2 273	10,6%

Source : Conseil Régional des Pays de la Loire

Evolution du programme régional de formation : PREPA, VISA, ACCES

L'offre de formation du Conseil Régional évolue à compter de l'année 2018, avec deux objectifs pour la politique « Région Formation » :

- Répondre aux besoins en compétences des acteurs économiques ligériens
- L'accès à l'emploi pour tous les publics relevant de la compétence de la Région

Dans cette perspective, le conseil régional a restructuré son offre de formation autour de trois catégories d'intervention :

- PREPA, qui concentre toutes les formations préparatoires
- VISA, qui concentre toutes les formations qualifiantes
- ACCES, qui concentre toutes les formations visant un emploi direct en entreprise



Offre « PREPA »

Une offre de formation préparatoire orientée vers une véritable insertion professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Objectif : préparer un parcours professionnel

- une meilleure prise en compte des enjeux de l'insertion socioprofessionnelle avec « PRÉPA Rebond »
- la construction et la validation de projets professionnels réalistes avec « PRÉPA Avenir »
- la reconnaissance des parcours d'acquisition des compétences clés avec « PRÉPA Clés »

Offre « VISA »

Une offre de formation qualifiante ajustée aux besoins en compétences de l'économie régionale.

Objectif : obtenir un visa pour l'emploi

- une offre de formation qualifiante
- des réponses réactives et diversifiées selon les secteurs professionnels
- des dialogues réguliers avec les acteurs économiques

Offre « ACCÈS »

Une offre de formation permettant d'accéder directement à l'emploi dans l'entreprise.

Objectif : accéder directement à l'emploi en entreprise

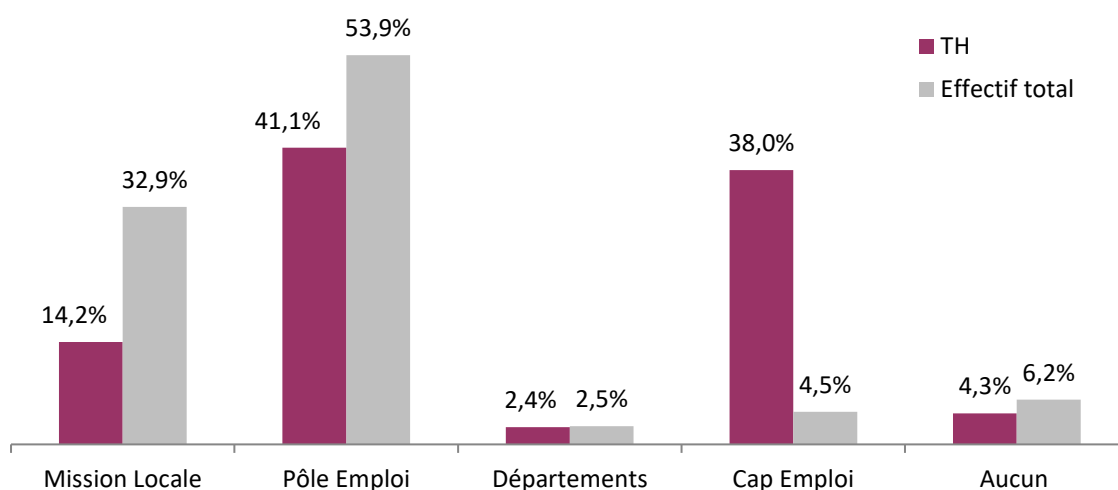
- des réponses professionnalisantes d'adaptation à des emplois identifiés
- un programme renouvelé d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise
- un programme d'appui à l'évolution professionnelle des salariés par la formation et la GPEC

Pour aller plus loin : <http://www.orientation-paysdelaloire.fr/formation/Les-catalogues-de-formation/Onglets/Le-programme-regional-de-formation>

Zoom sur les caractéristiques des stagiaires campagne de formation 2015

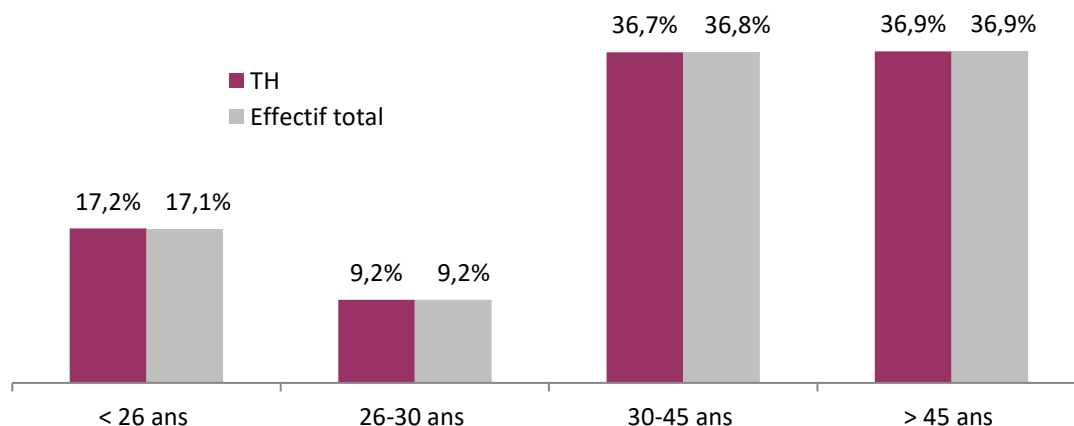
Pôle Emploi est le principal prescripteur des entrées en formation financées par la Région : près de 54% pour le tout public (11 510 personnes) et 41,1% pour les TH (935 personnes). Pour les TH, Cap Emploi est le deuxième prescripteur : 38% avec 863 personnes. Pour les stagiaires qui ne sont pas en situation de handicap, c'est la Mission Locale qui est le 2^{ème} prescripteur : 32,9% avec 7 013 personnes. On observe une répartition par âge identique entre le public TH et non TH. Près des trois quart des stagiaires ont plus de 30 ans, dont 36,9% ont plus de 45 ans.

Répartition des prescripteurs pour la campagne de formation 2015



Source : Conseil Régional des Pays de la Loire

Répartition par âge des stagiaires pour la campagne de formation 2015



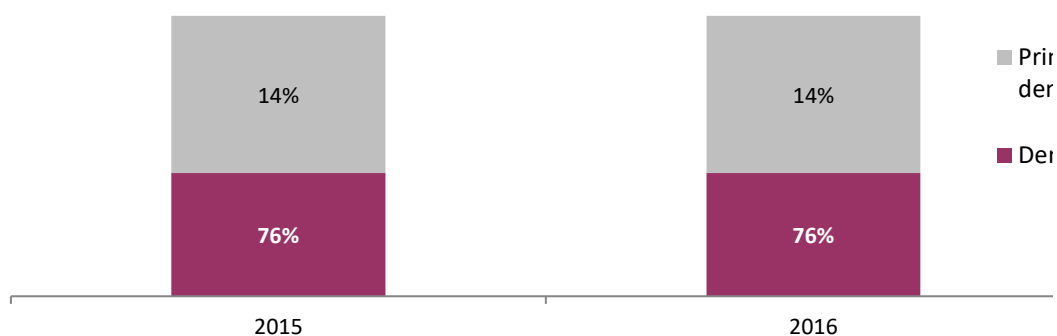
Source : Conseil Régional des Pays de la Loire

3. Les entrées en CRP³

Avec un total de 1463 entrées en CRP en 2016 pour toute la région Pays de la Loire, on enregistre une hausse de 40 % des entrées entre 2015 et 2016.

En 2015 la part des demandeurs d'emploi représente 76% de la totalité des entrées (soit 786 personnes) tandis que la part des primo-demandeurs représente 34% des entrées (soit 255 personnes). Cette part n'évolue pas en 2016, on dénombre 1118 demandeurs d'emploi (soit 76% de la totalité des entrées) contre 345 primo-demandeurs d'emploi (soit 34% de la totalité des entrées).

Répartition des stagiaires en CRP en 2015 et 2016



Les stagiaires entrés en CRP rémunérés par la région

Nbre de stagiaires entrés en CRP	2015		2016	
	Demandeurs d'emploi	Primo-demandeurs	Demandeurs d'emploi	Primo-demandeurs
Total	786	255	1118	345
	1041		1463	

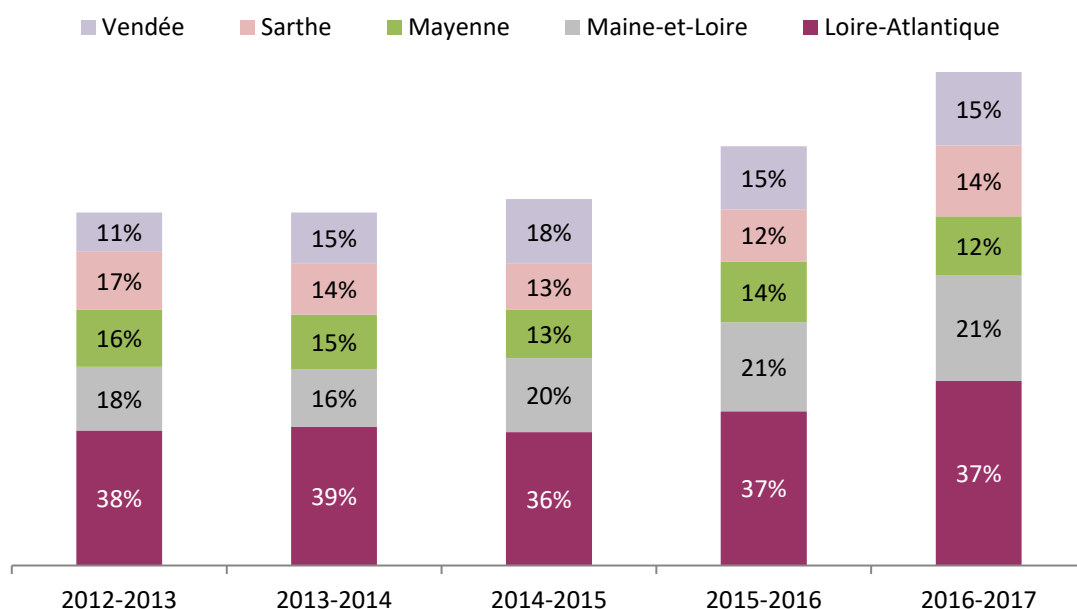
Source : Région Pays de la Loire

³ Les données 2013 et 2014 ne nous ont pas été communiquées. Nous laissons pour mémoire les données 2010, 2011 et 2012 du précédent tableau de bord.

4. Les apprentis accueillis dans les CFA

Pour la campagne 2016-2017, les Centres de Formations des Apprentis (CFA) de la région ont accueilli un total de 633 personnes en situation de handicap, soit une hausse de 18% par rapport à la campagne précédente (total de 538 apprentis en situation de handicap).

Répartition des apprentis accueillis au 31 décembre pour chaque campagne de formation



Source : Démarche régionale apprentissage & handicap

A l'exception de la Mayenne où le nombre d'apprentis en situation de handicap diminue, tous les départements connaissent une hausse du nombre d'entrées : 16% pour la Loire-Atlantique et la Vendée, 18% pour le Maine-et-Loire et jusqu'à 36% pour la Sarthe. La part des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des entrées augmente, passant de 1,5% en 2012-2013 à 2,3%⁴ pour la campagne 2016-2017.

Evolution du nombre d'apprentis en situation de handicap accueillis

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Evolution annuelle
Loire-Atlantique	173	178	171	198	237	+16%
Maine-et-Loire	82	74	95	114	135	+18%
Mayenne	73	70	62	78	76	-3%
Sarthe	75	65	59	67	91	+36%
Vendée	50	66	83	81	94	+16%
Total région	453	453	470	538	633	+18%
Part des apprentis en situation de handicap	1,5%	1,6%	1,8%	2,0%	2,3%	+0,3 pt

Source : Démarche régionale apprentissage & handicap

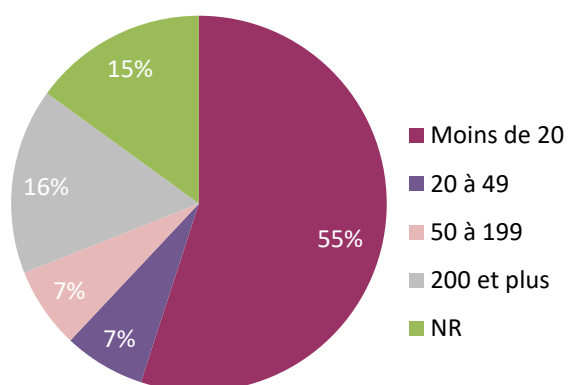
Ces 633 apprentis en situation de handicap sont :

- Principalement des hommes (77% contre 72% pour l'ensemble des apprentis).

⁴ L'objectif fixé par la région et l'Agefiph à l'issue de la période conventionnelle est de 2,0%

- 69% sont en formation pour obtenir un diplôme de niveau V contre 40% pour l'ensemble des apprentis.
- 72% ont moins de 20 ans, 22% entre 20 et 26 ans, 6% plus de 26 ans.
- La majorité provient de l'enseignement de droit commun (60% des apprentis). 16% des apprentis viennent de l'enseignement spécialisé dont 9% des ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et 7% des structures médico-sociales. L'enseignement adapté et les autres établissements représentent 13% des apprentis.

Répartition des apprentis selon la taille de l'employeur (2016)



Répartition des apprentis par type d'employeurs en 2016

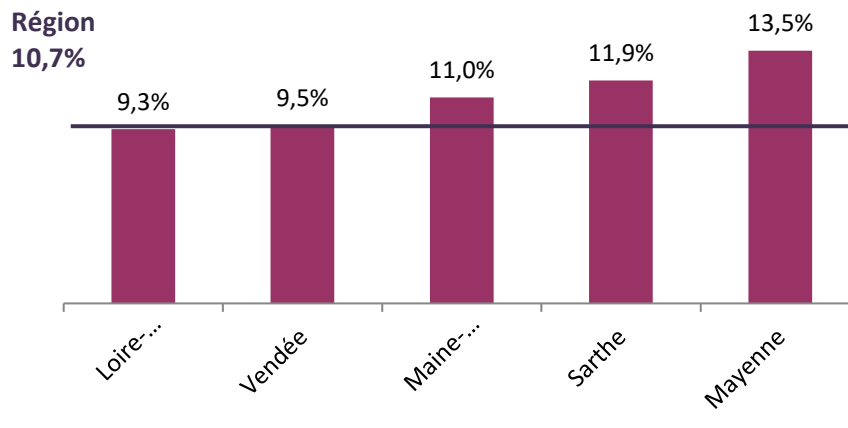
	Privé	Public	NR	Total
Loire-Atlantique	186	44	7	237
Maine-et-Loire	119	16	0	135
Mayenne	64	11	1	76
Sarthe	77	13	1	91
Vendée	86	6	2	94
Région	532	90	11	633
Part	84%	14%	2%	100%

Source : Démarche régionale apprentissage & handicap

Au 31 décembre 2016, 55% des apprentis sont employés par des structures de moins de 20 salariés (non soumises à l'OETH), et 16% par des entreprises de plus de 200 salariés.

14% des apprentis en situation de handicap (soit 90 personnes) sont employés par le secteur public, contre seulement 1% de l'ensemble des apprentis accueillis dans les CFA de la région. Les entreprises privées, quant à elles, représentent 84% dans l'ensemble des employeurs (soit 532 entreprises).

Taux de rupture au cours de la campagne 2015-2016



Au cours de la campagne 2015-2016, le taux de rupture pour les apprentis en situation de handicap est de 10,7% à l'échelle de la région, soit un taux équivalent à celui de l'ensemble des apprentis (10,8%).

Source : Démarche régionale apprentissage & handicap

Durant la campagne 2015-2016, 164 apprentis en situation de handicap ont été admis aux examens, soit un taux de réussite de 75% (219 candidats). Ce taux de réussite s'améliore pour l'ensemble des départements, à l'exception du Maine-et-Loire (-11 points) et de la Vendée où il reste stable.

Taux de réussite aux examens

	Candidats 2016	Admis 2016	2016	2015	2014	2013	2012
Loire-Atlantique	90	68	76%	73%	68%	58%	69%
Maine-et-Loire	41	32	78%	89%	71%	85%	77%
Mayenne	27	21	78%	61%	57%	58%	56%
Sarthe	28	25	89%	66%	69%	60%	69%
Vendée	33	23	70%	70%	68%	84%	79%
Région	219	164	75%	71%	68%	65%	68%

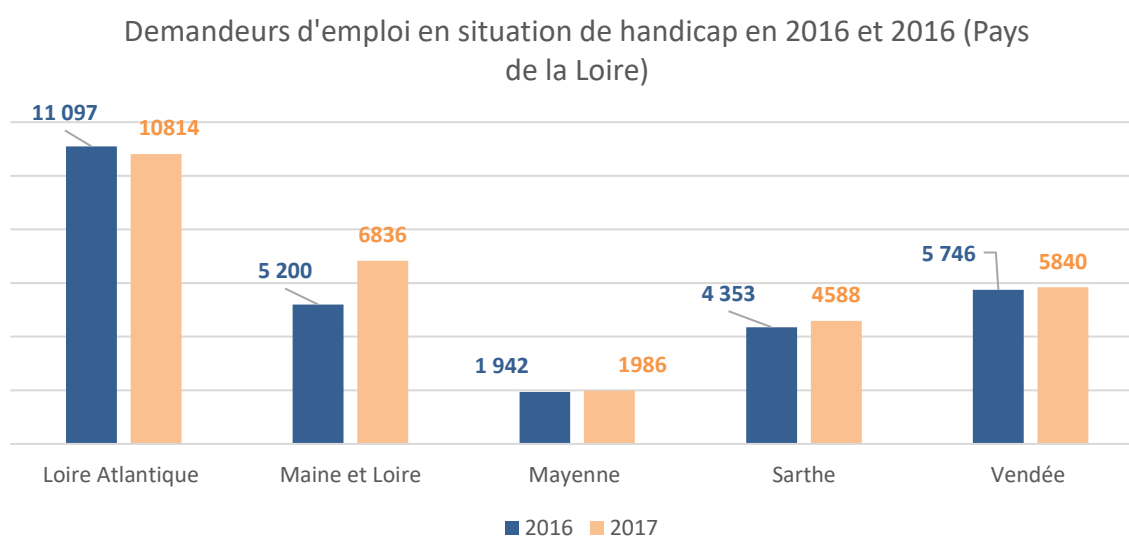
Source : Démarche régionale apprentissage & handicap

L'accès à l'emploi

1. Données clés sur l'évolution des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

A fin décembre 2017, la région Pays de la Loire compte 30 064 demandeurs d'emploi en situation de handicap (catégorie A, B, C) soit 9,3% de l'ensemble de la DEFM (catégorie A, B, C) de la région (322 930 demandeurs d'emploi).

En un an, le nombre de DEBOE a progressé de 6% à l'échelle régionale. A l'exception de la Loire Atlantique qui voit un nombre de DEBOE en baisse entre 2016 et 2017 (- 2,5%), tous les départements connaissent une hausse du nombre de DEBOE sur la même période.



Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

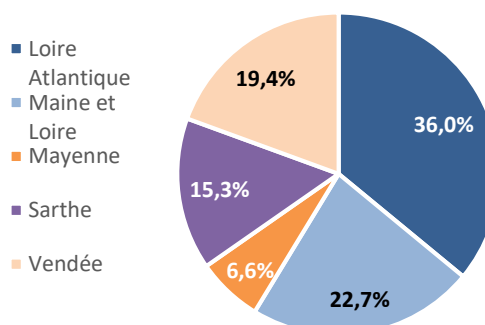
Pour l'année 2017, 36% des DEBOE de la région résident en Loire-Atlantique (soit 10 814 DEBOE).

C'est ensuite en Maine-et-Loire et en Vendée que l'on recense le plus de DEBOE, respectivement 22,7% (6 836 DEBOE) et 19% (5 840 DEBOE).

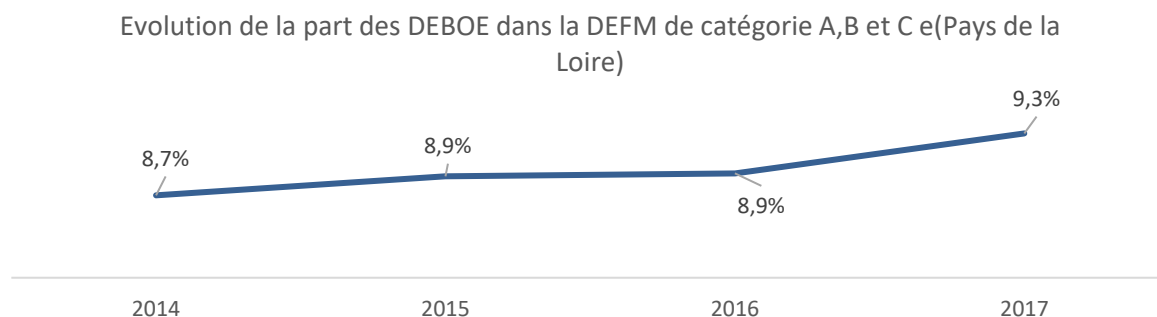
La Sarthe représente 15,3% des DEBOE (4 588 personnes), et la Mayenne 6,6% (1 986 personnes).

Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

Repartition départementale des DEBOE (DEFM Cat - A,B et C) - 2017 - Pays de la Loire



Entre 2014 et 2017, le poids de DEBOE dans la DEFM (catégorie A, B et C) enregistre une hausse de 0,6 points (8,7% en 2014, contre 9,3% en 2017)

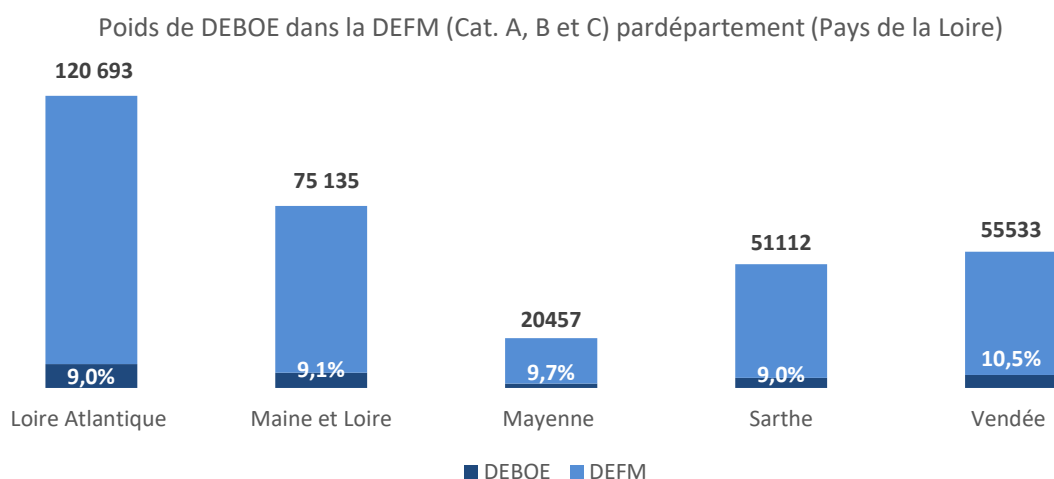


Poids des DEBOE (Pays De la Loire)

	DEBOE	DEFM	POIDS DES DEBOE
2014	26 635	304 476	8,7%
2015	28 545	320 000	8,9%
2016	28 338	316 703	8,9%
2017	30 064	322 930	9,3%

Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

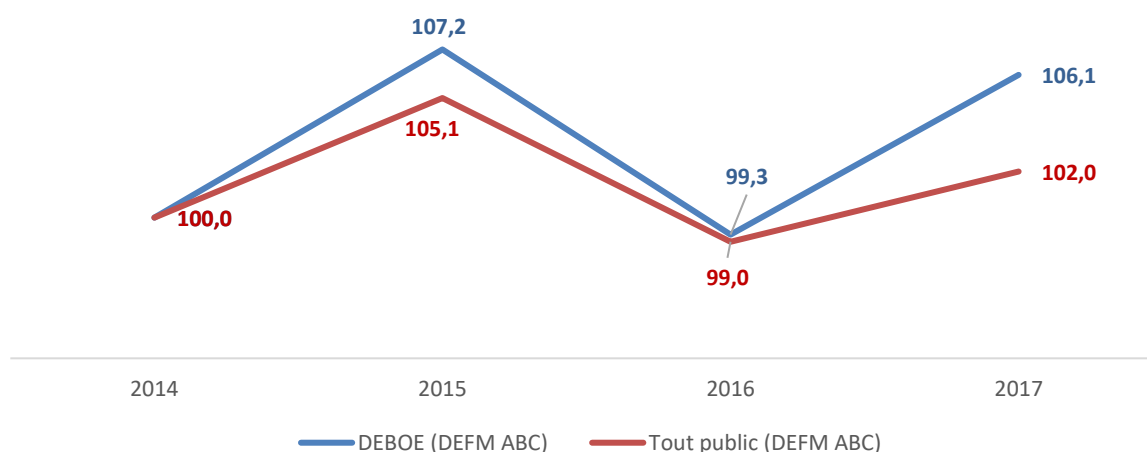
Au 31 décembre 2017, la part des travailleurs handicapés dans l'ensemble de la demande d'emploi (catégorie A, B et C) atteint 10, 5% en Vendée. C'est dans ce département que la part des DEBOE est la plus élevée. Viennent ensuite les départements de la Mayenne (9,7% de DEBOE) et du Maine et Loire (9,1% de DEBOE).



Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

Sur les quatre dernières années, la demande d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi a subi plus fortement les effets de conjoncture.

Evolution du nombre de DEBOE et de la DEFM (Cat ABC) - Indice 100 en 2014 - Pays de la Loire



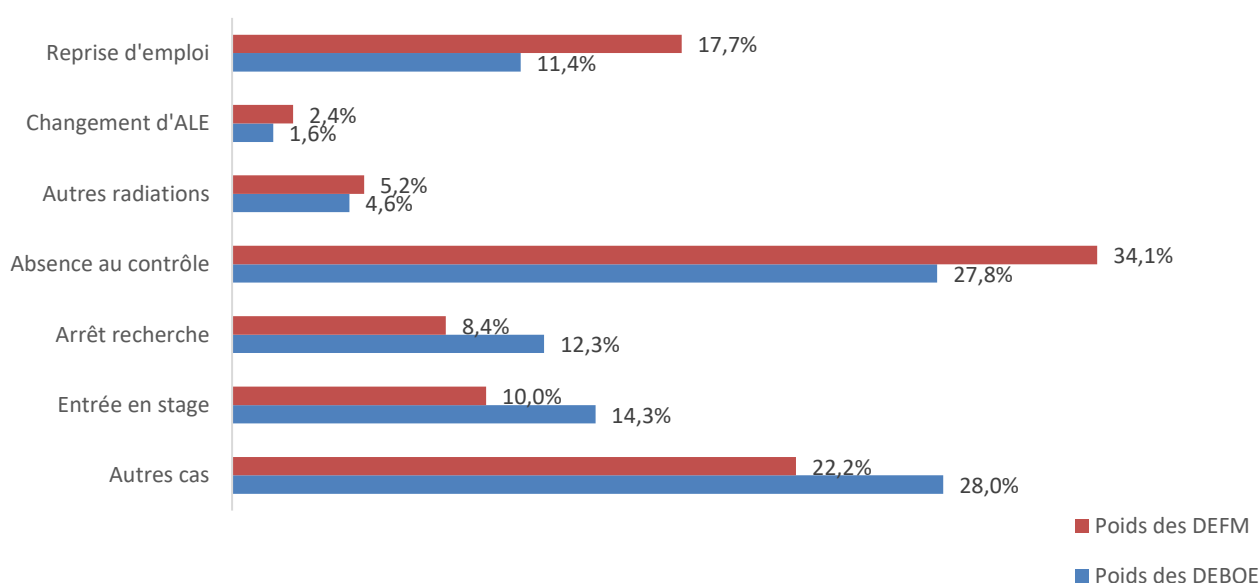
Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

Les motifs de sortie du chômage

Au cours de l'année 2017, 76 576 personnes sont sorties du chômage pour une reprise d'emploi déclarée. Parmi eux, on comptait 3 471 DEBOE, soit 11,4% de l'ensemble des DEBOE sortis des fichiers de Pôle emploi. Toutefois, ce motif reste sous-estimé car une partie des DEBOE qui trouvent un emploi ne mentionnent pas de motif au moment de leur sortie des fichiers de Pôle Emploi. Une partie d'entre eux se trouvent dans la catégorie « absence au contrôle » (qui représente une part conséquente des motifs de sortie du chômage : 27,8%).

On constate également que les DEBOE sortent plus du chômage en raison d'un arrêt de leur recherche d'emploi que le reste de la population (respectivement 12,3% et 8,4%).

Repartition des motifs de sortie de chômage en 2017

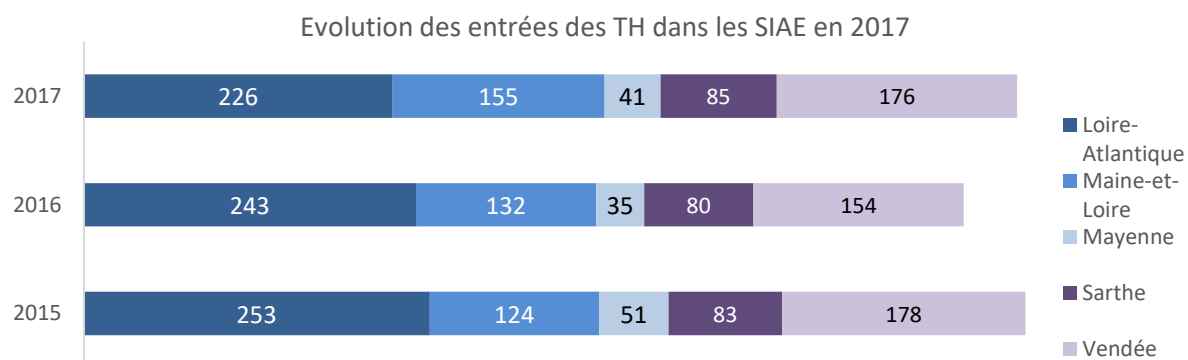


Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

2. La place des personnes en situation de handicap dans les dispositifs

La place des TH dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Parmi les 9 401 personnes entrées dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en 2017, 7,3% sont des TH (683 entrées). **A l'échelle régionale, on passe donc de 644 entrées en 2016 à 683 en 2017, soit une hausse de 6,1% des personnes handicapées accueillies sur l'année.** Cette hausse est à comparer avec l'ensemble des personnes accueillies qui augmente de 4,6%, passant de 8 986 en 2016 à 9 401 au cours de l'année 2017.



Source : Direccte

A l'exception du Loire-Atlantique (-7,0%), tous les départements voient leurs entrées de travailleurs handicapés augmenter. Cette hausse est particulièrement importante en Mayenne et Maine-et-Loire, respectivement +17,1% et +17,4%.

C'est en Loire-Atlantique que le poids des TH est le plus important dans la région (33,1%). Viennent ensuite la Vendée (25,8%), le Maine-et-Loire (22,7%), la Sarthe (12,4%) et la Mayenne (6,0%).

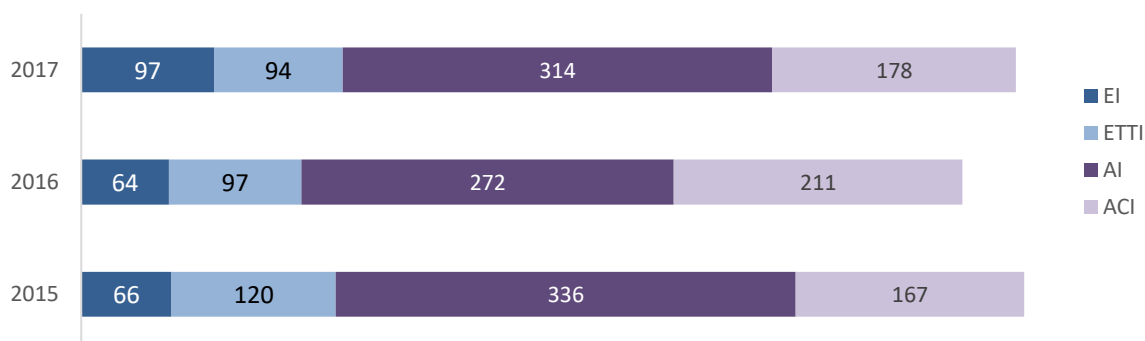
La part du public handicapé dans les SIAE est donc variable d'un département à l'autre, allant de 5,6% en Maine-et-Loire, à 9,2% en Vendée.

Evolution des entrées des TH dans les SIAE

	2015	2016	2017	Evolution %	Part des TH
Loire-Atlantique	253	243	226	-7,0%	7,5%
Maine-et-Loire	124	132	155	+17,4%	5,6%
Mayenne	51	35	41	+17,1%	7,6%
Sarthe	83	80	85	+6,3%	7,3%
Vendée	178	154	176	+14,3%	9,2%
Pays de la Loire	689	644	683	+6,1%	7,3%

Source : Direccte

Répartition des entrées TH par type de structure pour la région



Source : Direccte

Sur les 683 entrées TH en SIAE enregistrées au cours de l'année 2017, les Associations Intermédiaires (AI) accueillent près de la moitié des effectifs (314 soit 46,0%).

Cette part dans le total est en légère hausse par rapport à l'année précédente (272 entrées en 2016 soit 42,2%).

La part des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), quant à elle, diminue, passant de 32,7% à 26,1%.

La part des Entreprises d'insertion (EI) s'élève à 14,2% en 2017 (contre 10,0% en 2016, soit une hausse de 33 entrées TH en SIAE), tandis que la part des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) passe de 15,1% en 2016 à 13,8% en 2017 (soit une baisse de 1,3%).

Travailleurs handicapés dans l'IAE en 2017, par type de structure

	Loire-Atlantique		Maine-et-Loire		Mayenne		Sarthe		Vendée		Pays de la Loire	
	TH	Tt pub	TH	Tt pub	TH	Tt pub	TH	Tt pub	TH	Tt pub	TH	Tt pub
EI	27	351	42	410	0	26	4	105	24	169	97	1 061
ETTI	29	431	21	416	12	183	4	142	28	336	94	1 508
AI	122	1 264	54	1 379	3	70	35	447	100	928	314	4 088
ACI	48	970	38	560	26	261	42	471	24	482	178	2 744
Total	226	3016	155	2765	41	540	85	1165	176	1915	683	9401

Source : Direccte

L'accès des TH dans les contrats aidés

Des contrats aidés vers les Parcours Emploi-Compétences

À partir de janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes en parcours emploi compétences sont éligibles à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

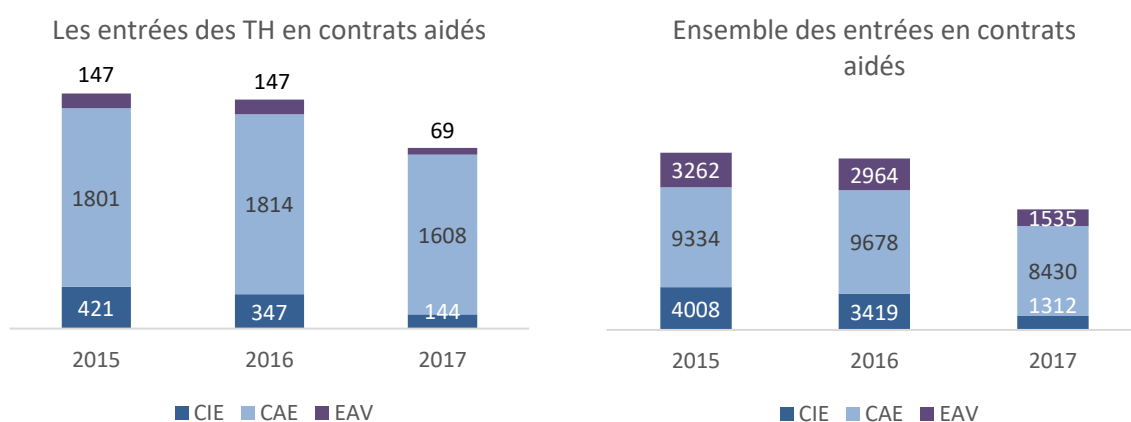
<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/article/parcours-emploi-competences>

Le nombre de TH signataires d'un contrat aidé est passé de 2 308 en 2016 à 1 821 en 2017 (-21,1% sur l'année).

Pour ce qui est de la répartition de ces contrats aidés, on peut noter des différences quant à l'évolution des trois types de contrats aidés sur l'année :

- L'évolution la plus significative est celle du nombre de **Contrats Initiative Emploi (CIE) qui subit une forte diminution de 58,5%** en passant de 347 contrats signés en 2016 à 144 en 2017.
- Le nombre de **Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi diminue** en passant de 1 814 en 2016 à 1 608 en 2017 (soit une baisse de 11,4% par rapport à l'année passée).
- Pour ce qui est du nombre d'**entrées en Emplois d'Avenir, on observe une forte diminution avec 69 entrées en 2017 contre 147 en 2016.**

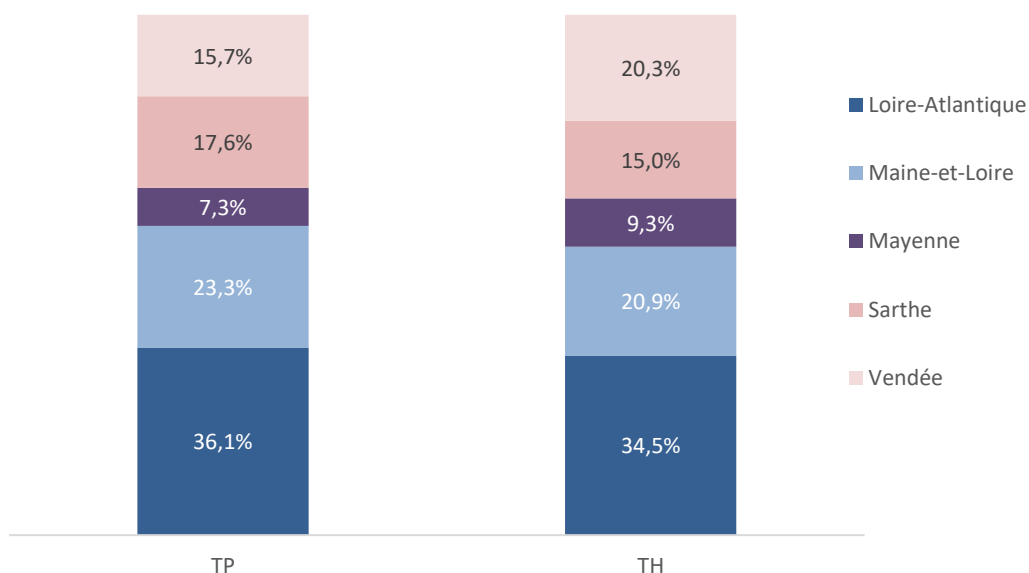
Au niveau des entrées tout public, les Contrats Initiative Emploi passent de 3 419 à 1 312 contrats signés (soit une diminution de 61,6%). Sur l'Ensemble des entrées en contrats aidés on observe une baisse globale des contrats signés, aussi bien au niveau des travailleurs handicapés que de l'ensemble des travailleurs.



Source : Direccte

C'est dans les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi que les TH sont les plus représentés. Avec 1 608 personnes, ils représentent 19,1 % de l'ensemble des CAE. Dans les Contrats Initiative Emploi, ils représentent 11,0% des effectifs (144). En revanche, ils ne représentent que 69 entrées en Emplois d'Avenir sur un total de 1535, soit un poids de 4,5%.

Répartition par département des contrats aidés en 2017



Source : Direccte

Source : Direccte

Entrées en Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi par département

	Loire-Atlantique		Maine-et-Loire		Mayenne		Sarthe		Vendée		Pays de la Loire	
	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP
2015	638	3 587	360	2 082	152	564	273	1 518	377	1 583	1 801	9 334
2016	615	3 574	418	2 242	125	503	290	1 671	366	1 688	1 814	9 678
2017	547	3 096	342	1 978	152	566	237	1 369	330	1 421	1 608	8 430

Source : Direccte

Entrées en Contrats Initiative Emploi par département

	Loire-Atlantique		Maine-et-Loire		Mayenne		Sarthe		Vendée		Pays de la Loire	
	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP
2015	156	1 343	92	925	23	264	57	605	94	871	421	4 008
2016	134	1 148	78	831	27	245	29	493	79	702	347	3 419
2017	50	489	29	296	9	84	26	243	30	200	144	1 312

Source : Direccte

Entrées en Emplois d'avenir par département

	Loire-Atlantique		Maine-et-Loire		Mayenne		Sarthe		Vendée		Pays de la Loire	
	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP	TH	TP
2015	62	1 109	24	715	20	374	31	638	12	426	147	3 262
2016	58	904	21	669	22	371	30	667	16	353	147	2 964
2017	32	483	9	356	8	177	10	371	10	148	69	1 535

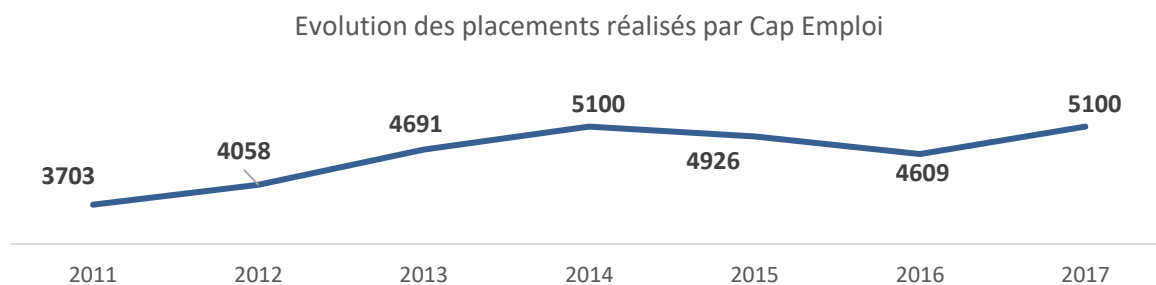
Source : Direccte

3. Les placements réalisés par Cap Emploi

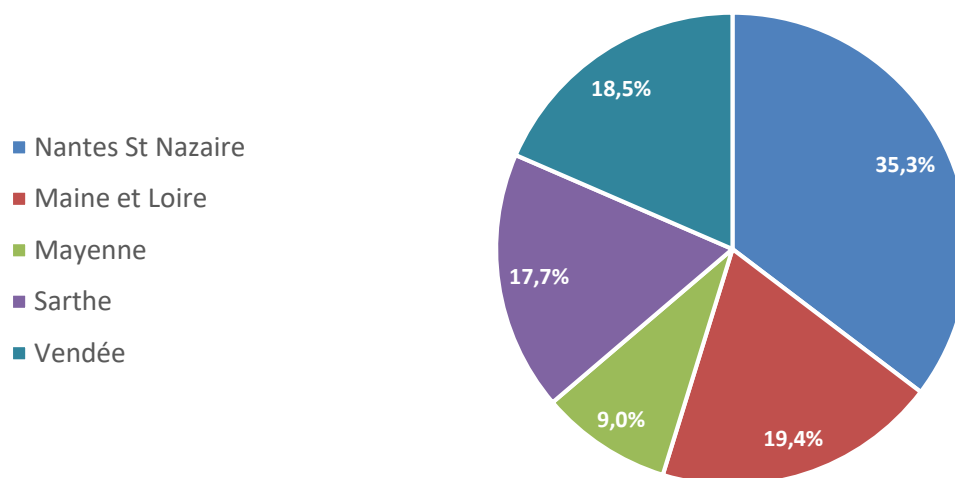
En 2017, 5100 placements ont été réalisés par Cap Emploi, ce qui représente une hausse de 10,6% comparativement à l'année 2016 (4609 placements)

A l'échelle nationale, le nombre total de placements a progressé de 3,4% en un an pour s'établir à 84155 placements en 2017 (Contre 81 328 placements en 2016).

35,3% des placements enregistrés ont été réalisés par le Cap emploi de Loire Atlantique. Le Cap emploi du Maine-et-Loire représente 19,4% des placements et la Vendée 18,4%. Une répartition sensiblement similaire aux années précédentes.



répartition départementale des placements (2017)



Source : Agefiph, tableau de bord régional 2017, Pays de la Loire

Evolution des placements Cap emploi

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
2015	1 831	974	447	722	952	4 926
2016	1754	988	375	648	844	4609
2017	1802	991	459	905	943	5100
Evolution 2016/2017	2,70%	0,30%	22,40%	39,60%	11,70%	10,60%

Source : Agefiph, tableau de bord régional 2017, Pays de la Loire

En 2017, les placements supérieurs ou égal à 3 mois représentent 62,7% de l'ensemble des placements en emploi (3202). La part des placements en CDI représente 27% des placements conventionnels en 2017.

Formation et Insertion	Loire-Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région	France entière
Nb placements conventionnels (> ou = à 3 mois et création d'activité) dont % employeurs publics	1268 20%	629 20%	268 18%	516 20%	521 17%	3202 19%	62023 24%
Nb placements conventionnels / 1000 personnes accompagnées	375	470	365	366	524	408	348
% contrats aidés au sein des placements conventionnels	30%	39%	32%	42%	33%	34%	40%
% CUI CIE	2%	1%	1%	2%	2%	2%	3%
% CUI CAE	16%	26%	15%	22%	14%	18%	25%
% emplois d'avenir	2%	0%	0%	1%	1%	1%	1%
% contrats en alternance	7%	7%	7%	10%	7%	7%	6%
% AIP	4%	4%	8%	6%	8%	5%	4%
% CDI au sein des placements conventionnels	26%	24%	28%	28%	29%	27%	25%

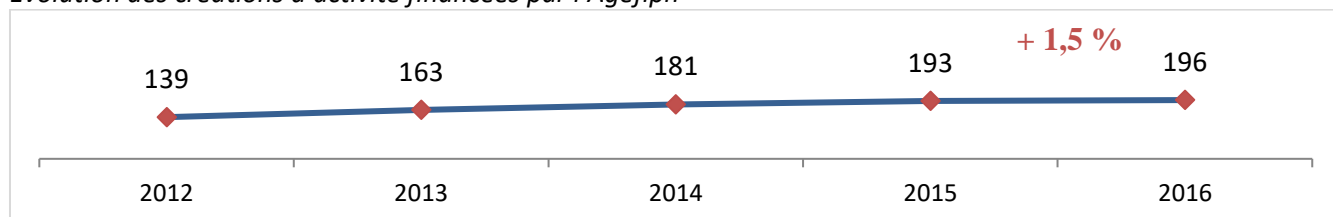
Source : Agefiph, rapport d'activité des Cap Emploi, 2017

4. Les créations d'activité financées par l'Agefiph

En 2016, le nombre de créations d'activité financées par l'Agefiph a progressé de 1,5%, passant de 193 créations en 2015 à 196. A l'échelle régionale, le taux moyen est de 69 créations pour 10 000 demandeurs d'emploi handicapés (68 créations pour 10 000 DEBOE au niveau national, soit 3 322 créations financées par l'Agefiph).

L'évolution du nombre de créations d'activité varie en fonction des départements. En effet, pendant que la Vendée connaît une hausse de 33% (61 créations en 2016 contre 46 en 2015), le nombre de créations d'activités diminue de 20% en Mayenne (8 créations en 2016 contre 10 en 2015).

Evolution des créations d'activité financées par l'Agefiph



Source : Agefiph, tableau de bord régional 2017, Pays de la Loire

Les créations d'activité financées par l'Agefiph en 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Nombre de créations financées 2016	90	25	8	12	61	196
Nombre de créations pour 10 000 DETH 2016	81	48	41	27	106	69
Evol 2015/2016	-6%	-14%	-20%	0%	33%	2%

Source : Agefiph, tableau de bord régional 2017, Pays de la Loire

Les employeurs assujettis et les personnes en activité

1. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur privé

La Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) dans le secteur privé

Tout établissement employant au moins 20 personnes est assujetti à l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6% de ses effectifs.

Selon la loi du 11 février 2005, les établissements disposent de cinq modalités de réponse à l'obligation d'emploi, ces modalités pouvant se combiner entre elles :

- L'emploi de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) : recrutement et maintien dans l'emploi
- Le recours à la sous-traitance auprès des Entreprises Adaptées (EA), des Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD), les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH)
- L'accueil de stagiaires
- La mise en œuvre d'un accord agréé
- Le versement d'une contribution à l'Agefiph

Les établissements assujettis et les effectifs d'assujettissement⁵

Au 31 décembre 2015, 5 458 établissements privés assujettis à l'obligation d'emploi en Pays de la Loire ont adressé leur déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à l'Agefiph.

38,3% des établissements assujettis se situent en Loire Atlantique (2 088 établissements). Le département du Maine et Loire représente 22,5% des établissements assujettis de la région (1 226 établissements). Avec 487 établissements, la Mayenne représente 8,9% des établissements assujettis.

Au 31 décembre 2015, les effectifs d'assujettissement dans le privé s'élèvent à 484 199 salariés. Le département de Loire Atlantique représente 42% des effectifs d'assujettissement de la région (203 169 salariés) et le Maine et Loire 18,1% (87 649 salariés). En Mayenne, les salariés représentent 8,4% des effectifs d'assujettissement (40 628 salariés).

Etablissements assujettis du privé et effectifs d'assujettissement – données au 31 décembre 2015

	Etablissements		Effectifs d'assujettissement	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Loire Atlantique	2 088	38,3%	203 169	42,0%
Maine et Loire	1 226	22,5%	87 649	18,1%
Mayenne	487	8,9%	40 628	8,4%
Sarthe	701	12,8%	70 212	14,5%
Vendée	956	17,5%	82 541	17,0%
Pays de la Loire	5 458	100%	484 199	100%

Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

⁵ Les effectifs d'assujettissement correspondent au total des salariés employés dans les établissements soumis à l'obligation d'emploi.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) directement employés

Au 31 décembre 2015, 25 087 bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont employés dans les établissements assujettis du secteur privé des Pays de la Loire. Depuis la précédente déclaration, le nombre de BOE employés a progressé de 12,7% (22 252 bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre 2014).

Le département de Loire Atlantique représente près de 41% des BOE employés dans les établissements assujettis de la région (10 265 BOE). En Vendée, les BOE représentent 18,4% des BOE effectifs de la région (4 605 BOE) et 16,6% dans le Maine-et-Loire (4 160 BOE).

Répartition départementale des BOE directement employés dans les établissements assujettis du secteur privé

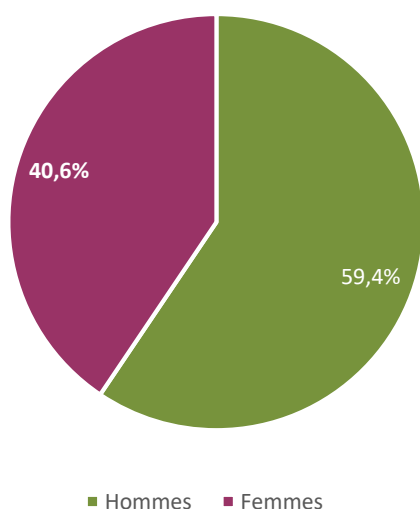
	2015	Poids en 2015
Loire Atlantique	10 265	40,9%
Maine et Loire	4 160	16,6%
Mayenne	2 241	8,9%
Sarthe	3 816	15,2%
Vendée	4 605	18,4%
Pays de la Loire	25 087	100%

Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

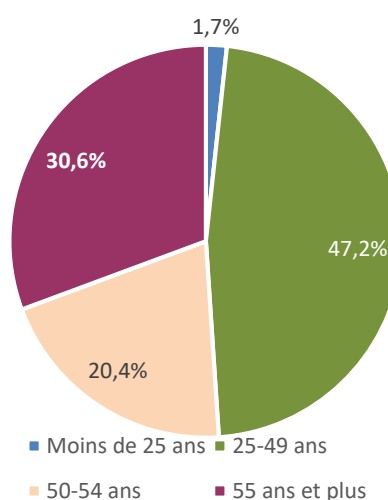
Parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi directement employés, on note :

- 59,4% sont des hommes
- 30,6% ont 55 ans et plus
- 79,8 % sont titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- 87,1% sont en CDI
- 55,3% ont 10 ans et plus d'ancienneté dans l'établissement

Répartition des BOE par sexe

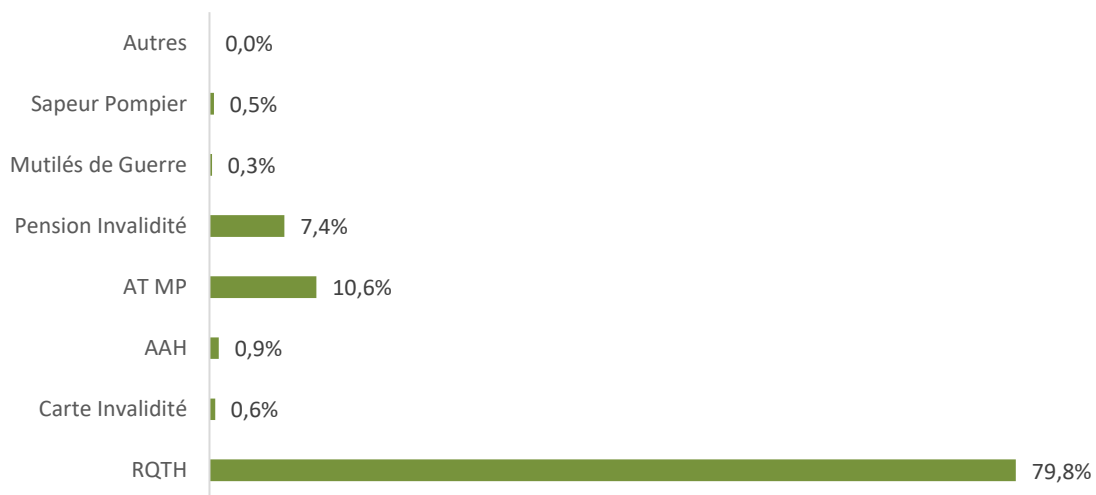


Répartition des BOE par âge



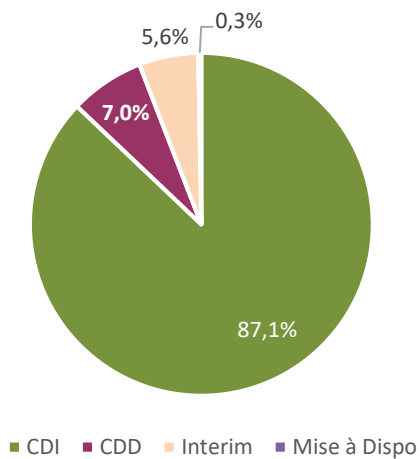
Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

Répartition selon les titres de bénéficiaires de l'obligation d'emploi

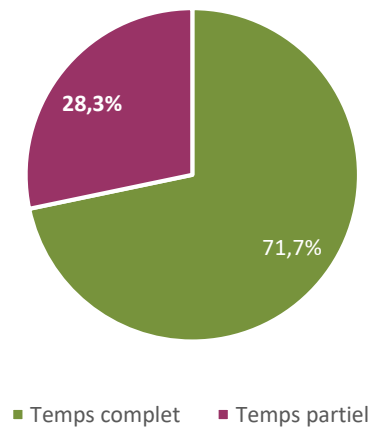


Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

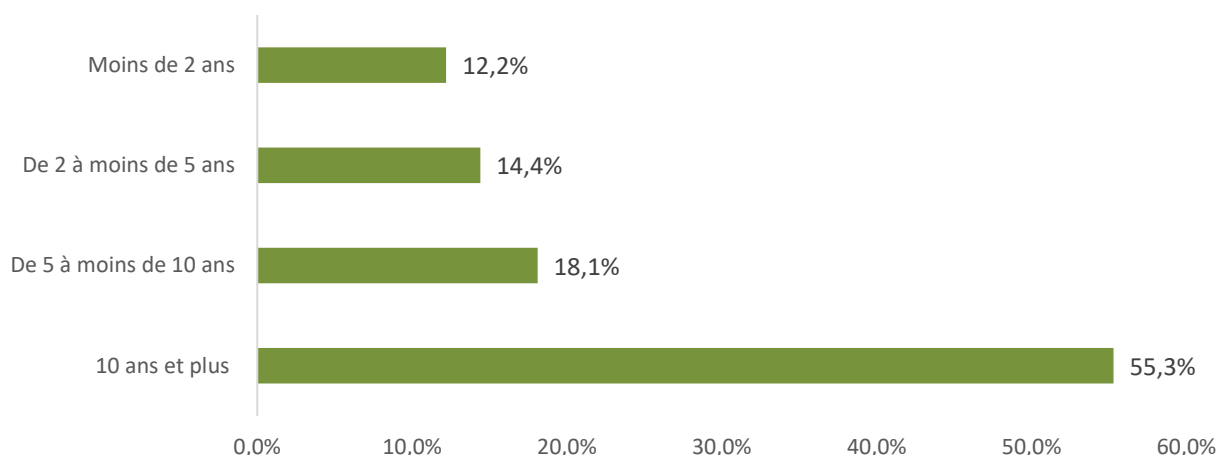
Répartition des BOE par type de contrats



Répartition des BOE par durée du temps de travail



Répartition des BOE par ancienneté dans l'établissement



Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

Sur la base d'un effectif base 100 en 2013, on constate que le nombre de BOE employés a progressé plus vite que l'ensemble des effectifs d'assujettissement.

Evolution comparée des effectifs d'assujettissement et des BOE (indice base 100 en 2013)

	2013	2014	2015
Effectifs d'assujettissement	100	96,2	102,6
BOE	100	99,0	108,5

Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

Le taux d'emploi légal

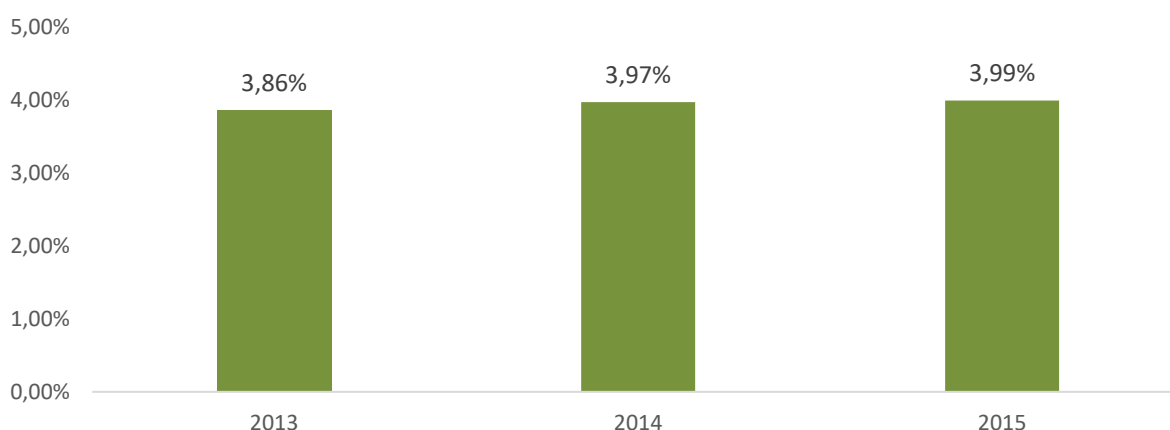
Au 31 décembre 2015, le taux d'emploi régional s'établit à 3,99% (comme à l'échelle nationale), soit 0,02 point de plus comparativement à la déclaration précédente. Selon les départements, le taux d'emploi varie de 3,80% en Loire Atlantique à 4,44% en Mayenne.

Taux d'emploi légal selon les départements de la région

	2015
Loire Atlantique	3,80 %
Maine et Loire	3,97 %
Mayenne	4,44 %
Sarthe	3,97 %
Vendée	4,23 %
Pays de la Loire	3,99 %
National	3,99 %

Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

Evolution du taux d'emploi en Pays de la Loire au 31 décembre 2015



Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

Le recours à la sous-traitance et l'accueil de stagiaires

A l'échelle de la région, le recours à la sous-traitance contribue pour 0,41% au taux d'emploi et l'accueil de stagiaires pour 0,01%.

Pour mémoire, la sous-traitance peut représenter jusqu'à 50% de l'obligation légale et le recours à des stagiaires jusqu'à 2% de l'effectif d'assujettissement.

Modalités de réponse à l'obligation d'emploi au 31 décembre 2015

	Part de la sous-traitance dans le taux d'emploi	Part de l'accueil de stagiaires dans le taux d'emploi
Loire Atlantique	0,40%	0,01%
Maine et Loire	0,43%	0,01%
Mayenne	0,57%	0,00%
Sarthe	0,42%	0,01%
Vendée	0,32%	0,00%
Pays de la Loire	0,41%	0,01%

Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

Taux d'emploi direct (en ETP)

Au 31 décembre 2015, le taux d'emploi direct enregistré à l'échelle de la région est de 3,33% (ce taux est identique à celui du national), soit 0,03 point de plus que lors de la précédente déclaration.

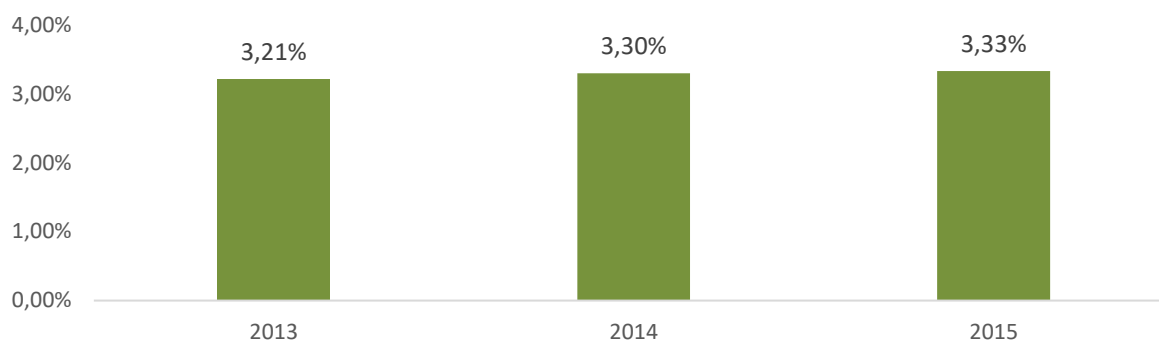
Selon les départements, le taux d'emploi direct varie de 3,18% en Loire Atlantique à 3,69% en Mayenne.

Taux d'emploi direct selon les départements

	2015
Loire Atlantique	3,18 %
Maine et Loire	3,20 %
Mayenne	3,69 %
Sarthe	3,35 %
Vendée	3,63 %
Pays de la Loire	3,33 %
National	3,33 %

Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

Evolution du taux d'emploi direct en Pays de la Loire au 31 décembre



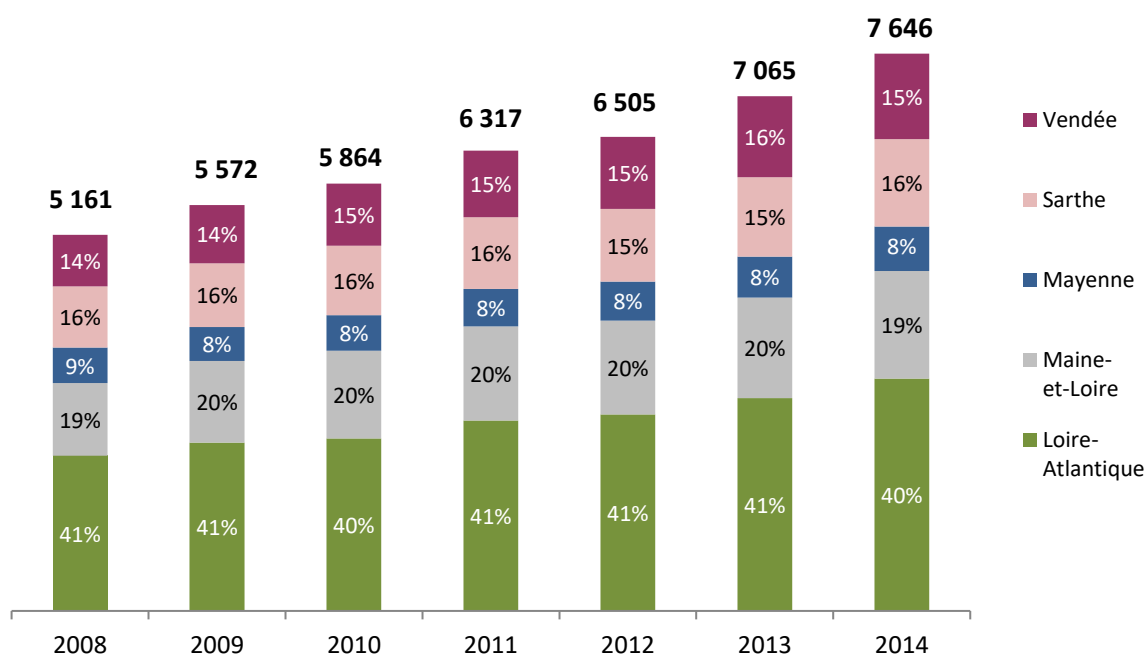
Source : DR Agefiph, Pays de la Loire

3. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur public

Selon la déclaration 2015, **7 646 bénéficiaires de l'obligation d'emploi étaient présents dans les établissements de la fonction publique** en Pays de la Loire au 1^{er} janvier 2014. Entre la déclaration 2014 et la déclaration 2015, le nombre de BOE employés dans la fonction publique a augmenté de 8,2% (7 065 en 2013). Cette hausse des effectifs se retrouve dans l'ensemble des départements : de 5,6% en Vendée à 10% dans la Sarthe.

La Loire-Atlantique représente 40% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi employées au sein de la région (avec 3 188 BOE). A l'inverse, la Mayenne ne représente que 8% de l'ensemble des effectifs (avec 609 BOE employés).

Evolution du nombre de BOE employés dans les établissements assujettis du secteur public



Source : Rapports annuels du Fiphfp Pays de la Loire

Evolution du nombre de BOE* dans les établissements assujettis du secteur public au 1^{er} janvier

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région
2008	2 131	997	489	839	705	5 161
2009	2 310	1 120	468	873	801	5 572
2010	2 368	1 201	488	954	853	5 864
2011	2 614	1 289	516	982	916	6 317
2012	2 695	1 289	536	998	987	6 505
2013	2 919	1 381	564	1 090	1 111	7 065
2014	3 188	1 477	609	1 199	1 173	7 646
Evol. 2013/2014	9,2%	7,0%	8,0%	10,0%	5,6%	8,2%

Source : Rapports annuels du Fiphfp Pays de la Loire

* Il s'agit des bénéficiaires de l'obligation d'emploi employés directement

NB : Les chiffres ne prennent pas en compte les services déconcentrés ministériels de la fonction publique d'Etat et les EPCI.

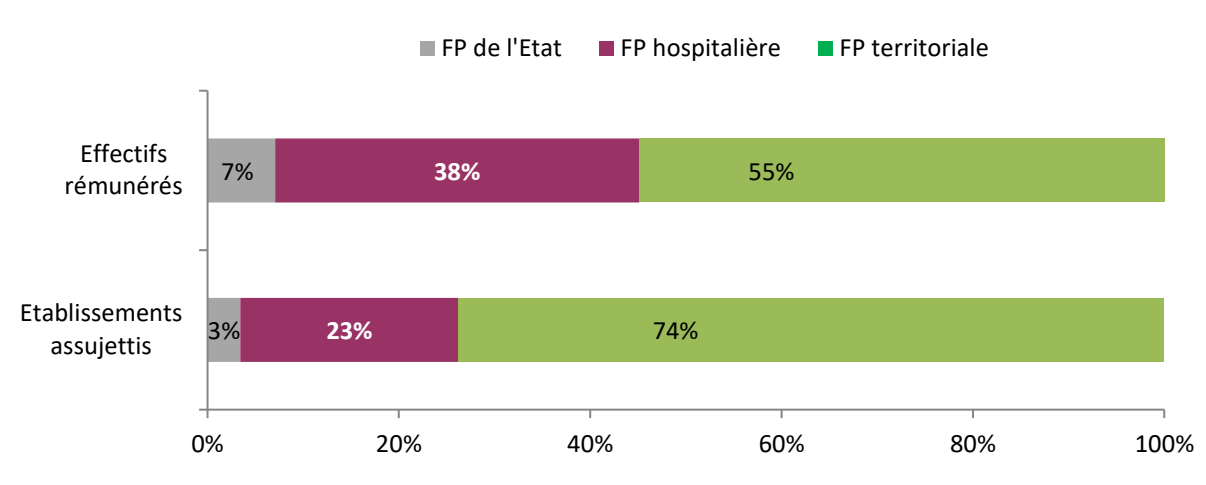
Caractérisation des employeurs publics assujettis

Au 1^{er} janvier 2014, on recense **698 établissements publics assujettis à l'obligation d'emploi dans la région**, dont :

- 74% relèvent de la fonction publique territoriale : 515 établissements assujettis
- 23% de la fonction publique hospitalière : 159 établissements assujettis
- 3% de la fonction publique d'Etat : 24 établissements assujettis (hors services déconcentrés ministériels et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI -)

Les 143 411 effectifs rémunérés au sein de ces établissements se répartissent entre les 3 fonctions publiques :

- 55% relèvent de la fonction publique territoriale : 78 718 effectifs rémunérés
- 38% de la fonction publique hospitalière : 54 550 effectifs rémunérés
- 7% de la fonction publique d'Etat : 10 143 effectifs rémunérés (hors services déconcentrés ministériels et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI -)



Source : Rapport annuel 2014 du Fiphfp Pays de la Loire

Répartition des employeurs publics assujettis par type de fonction publique au 1^{er} janvier 2014

	Etablissements assujettis	Effectifs rémunérés
FP d'Etat*	24	10 143
FP hospitalière	159	54 550
FP territoriale	515	78 718
Total	698	143 411
Evolution annuelle	0,6%	6,8%

*hors services déconcentrés d'Etat et EPCI

Caractérisation des agents handicapés dans le secteur public

Sur les 7 646 personnes handicapées employées dans les établissements assujettis de la fonction publique au 1^{er} janvier 2014.

- 25,2% ont plus de 56 ans
- 61% sont des femmes (cette proportion monte à 79% dans la fonction publique hospitalière)
- 22% sont des agents reclassés ou assimilés

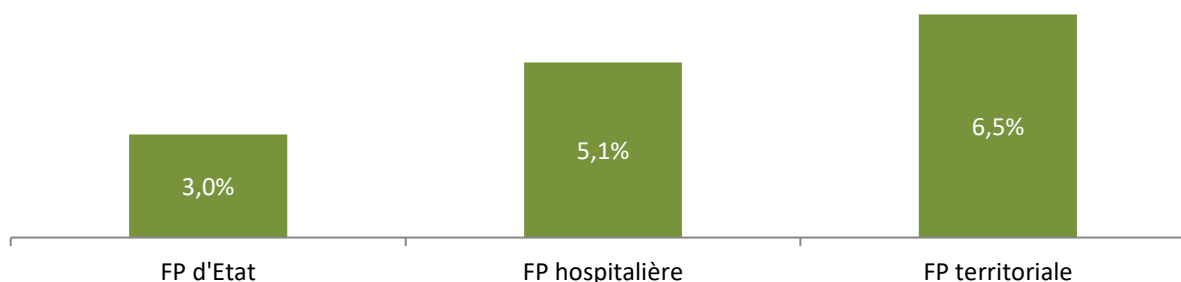
La situation des employeurs de la fonction publique au regard de l'obligation d'emploi

Au 1^{er} janvier 2014, le taux d'emploi légal dans la fonction publique des Pays de la Loire atteint 5,7%, soit une progression de 0,1 point par rapport à la déclaration précédente.

C'est dans la fonction publique territoriale que le taux d'emploi est le plus élevé (6,5%), viennent ensuite la fonction publique hospitalière (5,1%) et la fonction publique d'Etat (3,0%).

Au niveau départemental, on note que le taux d'emploi légal est en hausse dans l'ensemble des départements et varie entre 5,2% (Mayenne et Maine-et-Loire) et 6,2% (Loire-Atlantique).

Taux d'emploi légal dans les 3 fonctions publiques en Pays de la Loire au 1^{er} janvier 2014*



Source : Rapport annuel 2015 du Fiphfp Pays de la Loire

*Hors services déconcentrés d'Etat et EPCI

Evolution du taux d'emploi légal dans le secteur public

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
2008	4,9%	4,0%	4,6%	4,5%	3,7%	4,4%
2009	5,2%	4,3%	4,3%	4,7%	4,1%	4,7%
2010	5,4%	4,3%	4,4%	5,0%	4,2%	4,8%
2011	5,7%	4,8%	4,5%	5,1%	4,3%	5,1%
2012	5,8%	4,9%	4,7%	5,2%	4,6%	5,2%
2013	6,0%	5,2%	5,0%	5,7%	5,2%	5,6%
2014	6,2%	5,2%	5,2%	5,9%	5,4%	5,7%

Source : Rapports annuels du Fiphfp Pays de la Loire

Au 1^{er} janvier 2014, **58,5% des employeurs publics des Pays de la Loire ont atteint le taux légal de 6%** d'emploi de personnes en situation de handicap, ce qui représente 408 établissements, soit une progression de 5,6 points par rapport à l'année précédente. C'est dans la fonction publique territoriale qu'ils sont le plus nombreux (346 établissements soit 67,2% de l'ensemble des assujettis).

Etablissements publics assujettis non soumis au versement d'une contribution au 1^{er} janvier 2014 en Pays de la Loire

	Etablissements non soumis au versement d'une contribution	Total des établissements assujettis	Part dans l'ensemble des assujettis
FP d'Etat*	8	24	33,3%
FP Hospitalière	54	159	34,0 %
FP Territoriale	346	515	67,2%
Total	408	698	58,5%

Source : Rapport annuel 2015 du Fiphfp Pays de la Loire

*hors services déconcentrés ministériels et EPCI

4. L'emploi des personnes handicapées dans les Entreprises Adaptées et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail

L'emploi des personnes handicapées dans les Entreprises Adaptées (EA)

En 2017, on dénombre 55 entreprises adaptées dans la région Pays de la Loire, soit une EA de moins qu'en 2016

Nombre d'entreprises adaptées en Pays de la Loire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'EA	53	52	58	57	56	56	55

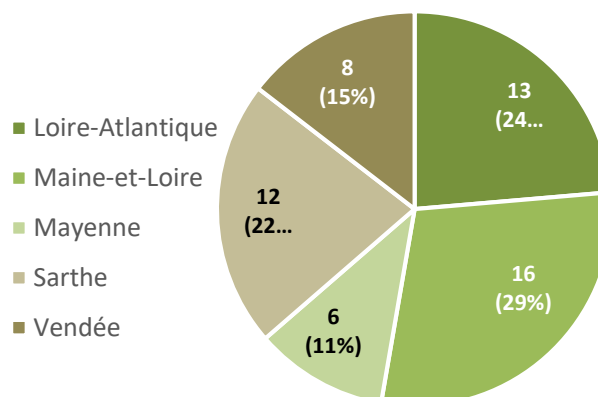
Source : Direccte

En 2017, 29% des EA de la région se trouvent en Maine-et-Loire (16 entreprises adaptées) et 24% en Loire-Atlantique (13 entreprises adaptées).

La Mayenne a la part la plus faible dans la région (6 entreprises adaptées soit 11%), sachant que ce département représente 7,5% des emplois de la région.

Source : Direccte

Répartition des EA par département en 2017

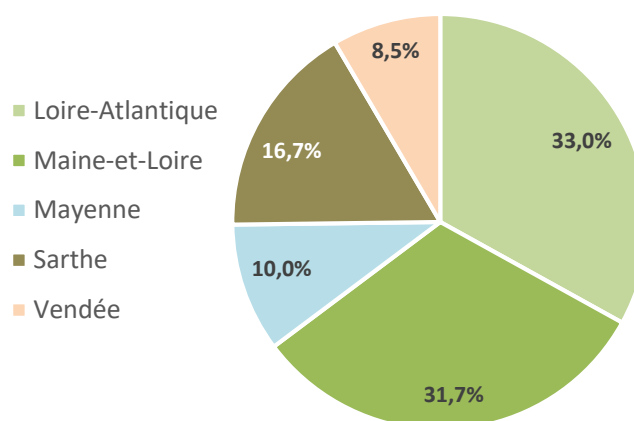


La répartition des ETP déclarés selon les départements en 2017 montre une importante concentration des emplois dans les EA des départements du Maine-et-Loire (31,7%), et de la Loire Atlantique (33%).

La Vendée et la Mayenne sont les deux départements dont la part d'ETP déclarés est la plus faible, respectivement 8,5% et 10%.

Source : Direccte

Répartition des emplois en EA par département en 2017 (ETP déclarés)



Au cours de l'année 2017, la région s'est vu attribuer 2742 aides au poste, soit une hausse de 5,8% par rapport à 2016 (2591 aides).

Evolution des effectifs de personnes handicapées en EA

	2013	2014	2015	2016	2017
Aides aux postes ouvertes	2 499	2 500	2 544	2 591	2742
Aides consommées par les EA	2 416	2 522	2 567	2 666	2714

Source : Direccte

Aides aux postes en EA en 2017

	Aides au poste - Crédits ouverts 2017	Aides au poste consommées 2017	Part aides au poste consommé	Taux de consommation
Loire-Atlantique	12 968 842	12 843 545	33,0%	99%
Maine-et-Loire	12 384 775	12 364 499	31,8%	100%
Mayenne	3 913 674	3 873 142	10,0%	99%
Sarthe	6 608 056	6 497 883	16,7%	98%
Vendée	3 332 449	3 292 873	8,5%	99%
Région	39 207 796	38 871 942	100,0%	99%

Source : Direccte

L'emploi des personnes handicapées dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Au 9 février 2017, on comptabilise 6 625 places d'ESAT autorisées dans les Pays de la Loire (soit 422 de moins que l'année précédente). A l'échelle de la région, le taux d'équipement pour l'année 2016 est de 3,6 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans. Ce taux d'équipement va varier en fonction des départements :

- En termes de places autorisées, c'est la **Loire-Atlantique** qui pèse le plus dans la région avec 2 320 places (35%). Néanmoins, son taux d'équipement est le plus faible (3,4 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans).
- Le **Maine-et-Loire** représente 22% des places autorisées dans la région (1 448 places) et son taux d'équipement est dans la moyenne de celui de la région (3,6%).
- La **Vendée** pèse pour 17% dans l'ensemble des places autorisées (1 139 places) et a un taux d'équipement égal à celui de la région (3,6%).
- La **Sarthe** compte 1 039 places autorisées pour l'année 2016 (16% du total régional) et son taux d'équipement atteint les 3,7%.
- Quant à la **Mayenne**, c'est le département qui compte le moins de places autorisées (679 soit 10% des places de la région) mais qui a le plus fort taux d'équipement (4,6%).

Nombre de places autorisées pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans les ESAT ligériens en 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région
Places autorisées	2 320	1 448	679	1 039	1 139	6 625
Taux d'équipement	3,4	3,6	4,6	3,7	3,6	3,6

Source : ARS

Le maintien dans l'emploi

1. Les signalements au service social Carsat

En 2017, les CPAM ont recensé 36 309 assurés sociaux en arrêt de travail de 90 jours ou plus, soit une baisse de 1% en un an (36 586 assurés en 2016).

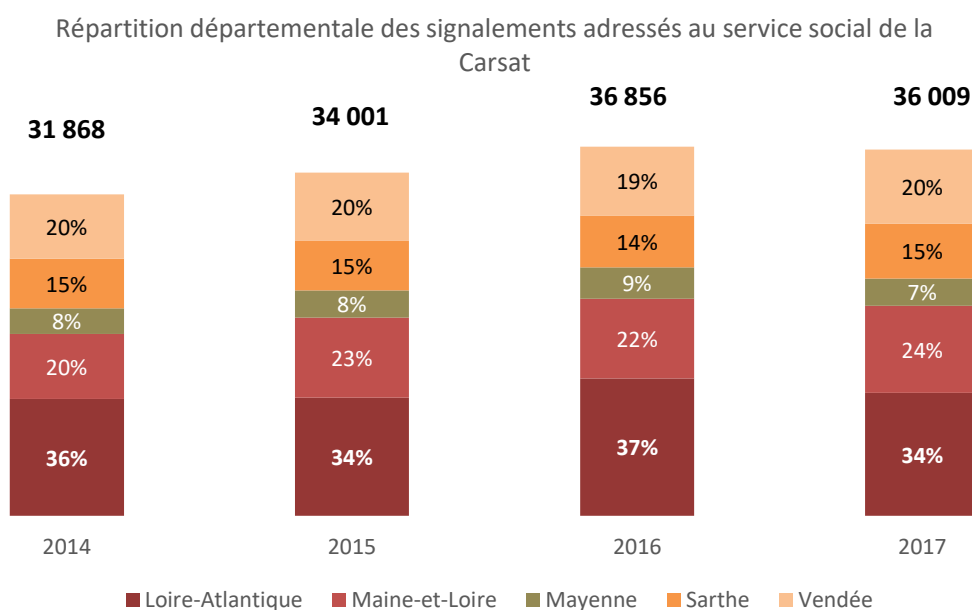
La Loire-Atlantique représente 34% de l'ensemble des arrêts à 90 jours ou plus (12 195 sur l'année). Les départements de Maine-et-Loire et de Vendée représentent respectivement 24% (8 610 signalements) et 20% (7368 signalements) sur le total de la région.

Depuis 2014, le nombre de signalements aux services sociaux de la Carsat augmente dans 4 des 5 départements ligériens. Cependant, on observe sur l'année 2017 que les signalements adressés aux services sociaux de la Carsat pour arrêts de 90 jours et plus ont baissé de 1%. C'est en Loire-Atlantique et en Mayenne que cette diminution est la plus forte (-10% et -13%). En revanche, les départements de Maine-et-Loire et de Vendée ont vu le nombre de signalement augmenté de 9% et 8%.

Les signalements au service social Carsat (pour des arrêts à 90 jours ou plus) :

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée		Pays de la Loire
2014	11 595	6 441	2 516	4 915	6 401		31 868
2015	11 713	7 942	2 670	4 954	6 722		34 001
2016	13 618	7 883	3 110	5 146	6 829		36 586
2017	12 195	8 610	2 721	5 415	7 368		36 309
Poids des départements en 2017	34%	24%	7%	15%	20%		100%
Evolution 2016 / 2017	-10%	9%	-13%	5%	8%		-1%

Source : Carsat, Bilan 2017, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle



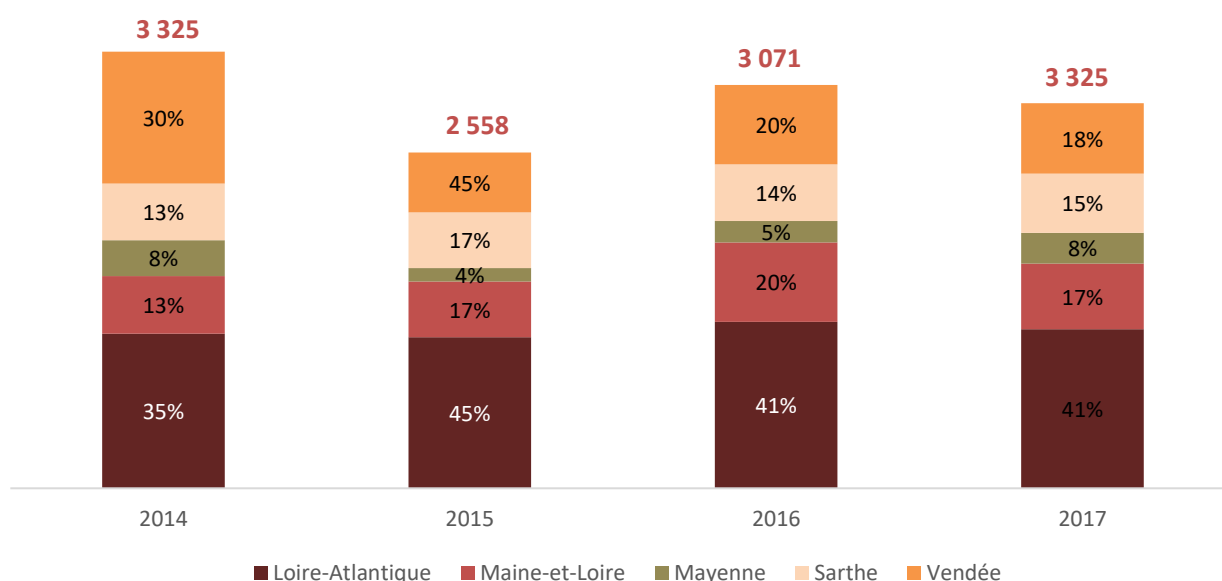
Source : Carsat, Bilan 2017, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Les signalements adressés par les médecins-conseils au service social

En 2017, 2 932 signalements ont été adressés au service social de la Carsat par les médecins conseils. Après avoir augmenté de 20% entre 2015 et 2016, le nombre de signalements du service médical vers le service social de la Carsat a diminué de 5% entre 2016 et 2017, passant de 3 071 à 2932 signalements.

La Loire-Atlantique a la part la plus importante au sein de la région (41% soit 1 212 signalements). A l'inverse, la Mayenne ne représente que 8% de l'ensemble des signalements adressés par les médecins conseils en 2017 (233 signalements).

Evolution de la répartition des signalements adressés par les médecins conseils aux services sociaux de la Carsat



Source : Carsat, Bilan 2017, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Par rapport aux chiffres de l'année précédente, on observe une forte augmentation des signalements adressés par le service médical au service social de la Carsat dans le cadre de la PDP pour la région de la Mayenne (30%), tandis que ceux de la région Maine-et-Loire et de la Vendée accusent respectivement une baisse de 21% (500 signalements) et 13% (536 signalements). Globalement, on peut observer une baisse de 5% sur l'année 2017 par rapport à l'année 2016.

Evolution des signalements du service médical vers le service social de la Carsat

	2014	2015	2016	2017	Part dans la région	Evolution 2016 / 2017
Loire-Atlantique	1 177	1 151	1 268	1 212	41%	-5%
Maine-et-Loire	439	424	603	500	17%	-21%
Mayenne	274	103	164	233	8%	30%
Sarthe	430	424	432	451	15%	4%
Vendée	1 005	456	604	536	18%	-13%
Pays de la Loire	3 325	2 558	3 071	2 932	100%	-5%

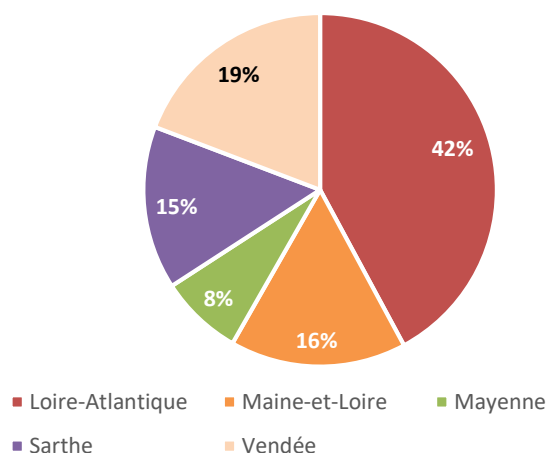
Source : Carsat, bilan 2017, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle

2. L'activité de la Carsat au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle

En 2017, 2858 personnes ont bénéficié d'une intervention visant la Prévention de la Désinsertion Professionnelle - PDP (Individuel ou collectif), soit une hausse de 16,3% en un an (2457 en 2016)

Le principal acteur à l'origine de la saisine de la cellule PDP en 2017 à l'échelle régionale est le Service Social Régional (396 saisines soit 60% de l'ensemble des situations). Nous pouvons souligner également la progression du nombre de situations étudiées à la demande de la CPAM en 2016 (176 contre 15 en 2015) qui baisse de 17.1% en 2017 (146 saisines).

Répartition départementales des situations traitées en cellule PDP en 2017



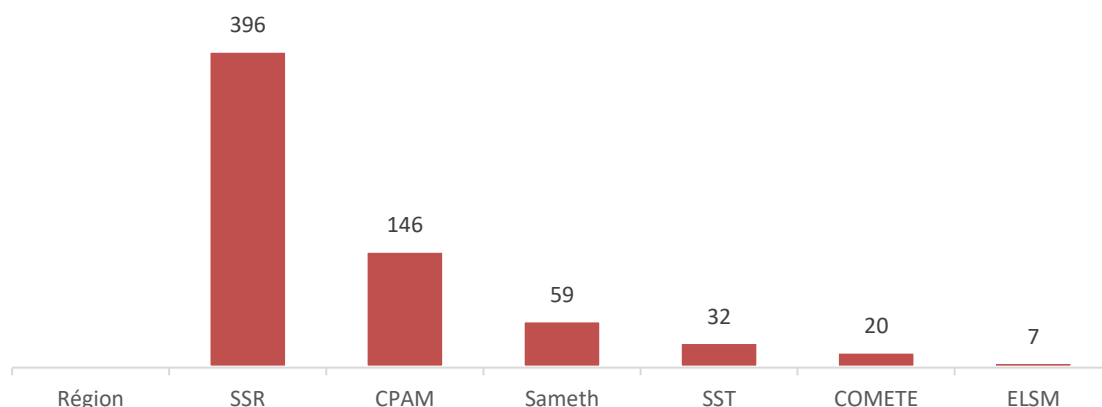
Source : Carsat, Bilan régional 2016, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Acteurs à l'origine de la saisine de la cellule PDP en 2017

	Acteurs à l'origine de la saisine							Total
	CPAM	ELSM	Sameth	SSR	SST	COMETE	MDPH	
Loire-Atlantique	12	0	29	123	8	9	0	181
Maine-et-Loire	70	5	15	54	7	0	0	151
Mayenne	0	0	11	86	17	0	0	136
Sarthe	22	0	4	64	0	11	0	79
Vendée	42	2	0	69	0	0	0	113
Région	146	7	59	431	32	20	0	660

Source : Carsat, bilan 2017 régional, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle
 SSR : Service Social Régional ; ELSM : Echelon Local du Service Médical ; SST : Service de Santé au Travail

Répartition des acteurs l'origine des saisines en 2017 en Pays de la Loire



Source : Carsat, bilan 2017 régional, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Les mesures mobilisées par les cellules PDP

509 mesures ont été mobilisées en 2017, soit une diminution de 4% en un an (531 mesures en 2016) :

- 31,24% des mesures mobilisées (soit 159 mesures) sont des Modules d'Orientation Approfondie durant les Indemnités Journalières (MOAIJ). Celles-ci connaissent une légère fluctuation de 1% par rapport à 2016 (157 mesures).
- Dans le même temps, les Contrats de Rééducation Professionnelle en Entreprise représentent 4,91% de l'ensemble des mesures mobilisées sur la région (25 mesures).
- Les aménagements de poste et les visites de pré-reprise pèsent respectivement pour 1,77% (9 mesures) et 1,96% (10 mesures) dans le total.
- La catégorie « autres » représente plus de la moitié des mesures mobilisées (306 mesures soit 60,12% de l'ensemble), parmi lesquelles on retrouve :
 - la Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle (PSOP)
 - la RQTH
 - ou encore les bilans de compétences

Nature des mesures mobilisées en fin de parcours

	MOAIJ*	CRPE**	Aménagement de poste	Visite de pré-reprise	Autres***	Total
2014	162	30	10	6	251	459
2015	93	34	29	27	251	434
2016	157	35	16	7	316	531
2017	159	25	9	10	306	509
Poids dans le total	31,24%	4,91%	1,77%	1,96%	60,12%	100,0%
Evolution 16/17	1%	-40%	-78%	30%	-3%	-4%

Source : Carsat, bilan 2017, Pays de la Loire, Prévention de la Désinsertion Professionnelle

*MOAIJ : Module d'Orientation Adaptée durant les Indemnités Journalières

**CRPE : Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise

*** Parmi les mesures « autres » : RQTH, PSOP, bilans de compétences, invalidité avec projet de retour en emploi, mesures Agefiph, formation qualifiante de droit commun, temps partiel thérapeutique

Les fins de prise en charge dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

En 2017, la prise en charge par la cellule PDP de Carsat s'est achevée pour un total de 153 sorties pour 393 entrées dans le dispositif.

Les fins de prise en charge s'apprécient autour de quatre situations :

- **Maintien en emploi** pour 38 personnes (24,8% des sorties) : maintien dans l'entreprise sur le même poste ou un autre poste ; reprise d'activité dans une autre entreprise et création d'activité
- **Maintien sur le marché du travail** pour 68 personnes (44,4% des sorties) : orientation vers des partenaires chargés de l'insertion professionnelle, chômage suite à une fin de contrat ou de mission ou licenciement pour inaptitude

- **Interruption de la prise en charge (Autres)** pour 29 personnes (11,8% des sorties) : à l'initiative de l'assuré, du fait de l'aggravation de l'état de santé de l'assuré, décès
- **Sortie avec solution sociale** pour 18 personnes (19% des sorties) : du fait d'un passage en invalidité, incapacité AT / MP ou encore entrée en retraite

4. Les maintiens réalisés par les Sameth

Fusion des Cap Emploi et des Sameth

Depuis le 2 janvier 2018, un organisme de placement spécialisé (OPS) est entré en fonction dans chaque département et remplace Cap emploi et le Sameth. Cet OPS offre aux travailleurs handicapés et aux employeurs – entreprises privées et organismes publics – un guichet unique pour accéder aux services d'aide à l'embauche et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

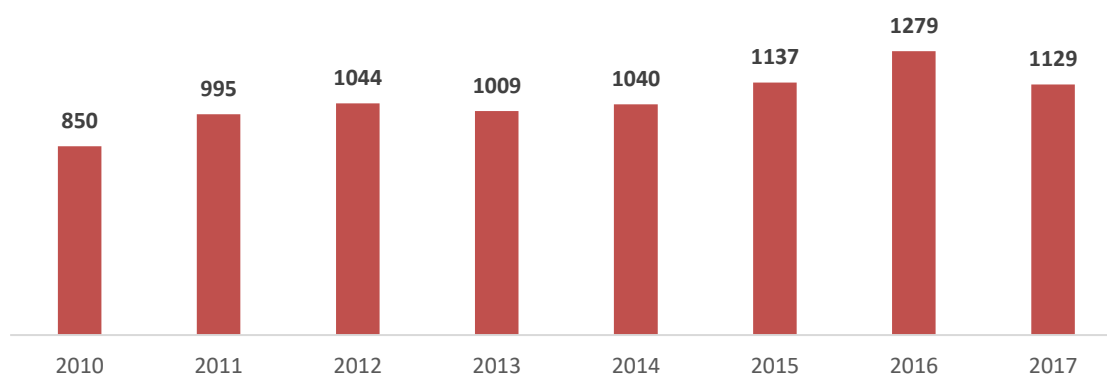
Appelés aussi « Cap emploi- Sameth » pour plus de clarté, les OPS travaillent sous convention entre l'État, l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle Emploi. Ensemble, ces acteurs définissent des objectifs partagés et une offre de service adaptée dans chaque département.

La loi du 11 février 2005 reconnaît donc à présent aux organismes de placement spécialisés (OPS) une mission de service public dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire (art. L5214-3-1 du code du travail). L'article 101 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, modifiant l'article L. 5214-3-1 du code du travail, élargit la mission des OPS au maintien dans l'emploi à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette disposition vise à sécuriser les parcours professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, d'autant qu'elles sont fragilisées par un contexte économique qui rend le marché du travail plus sélectif. Cette mesure vise également à simplifier et rendre plus lisible le service rendu, tant aux personnes en situation de handicap (demandeurs d'emplois, salariés, agents publics) qu'aux employeurs publics et privés.

En 2017, **1 129 maintiens dans l'emploi ont été réalisés par les Sameth des Pays de la Loire**, ce qui représente une baisse de 11,7% par rapport à l'année 2016 (1 279 maintiens en 2016).

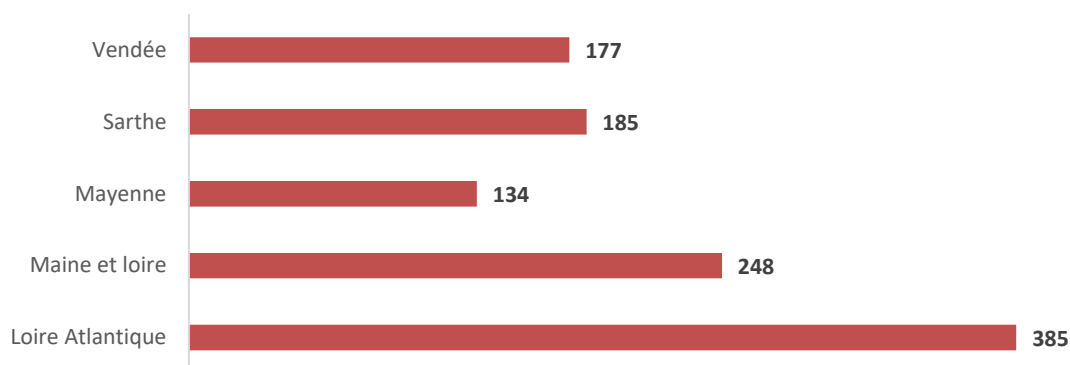
Evolution des maintiens en emploi (Sameth Pays de la Loire)



Sources : Agefiph, tableau de bord régional 2017, Pays de la Loire

Le département de la Loire Atlantique recense 385 maintiens en emploi, soit 34% du total des maintiens enregistrés en 2017 en région. Viennent ensuite les départements du Maine et Loire (22%), de la Sarthe et de la Vendée (16%), et enfin le département de la Mayenne (12%)

Répartition des maintiens en emploi par département (2017)

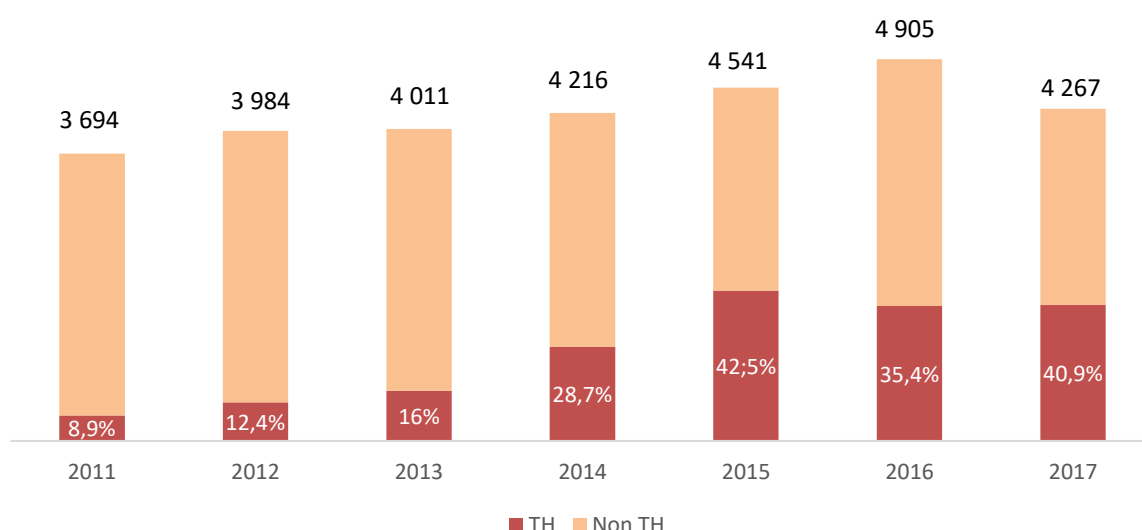


Sources : Agefiph, tableau de bord régional 2017, Pays de la Loire

5. Les licenciements pour inaptitude dans les entrées au chômage

Depuis 2011, les entrées au chômage suite à un licenciement pour inaptitude étaient en augmentation en Pays de la Loire jusqu'en 2016. **En 2017, 1 747 bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été licenciés pour inaptitude, soit une légère hausse de 0,7% en un an (1 735 personnes concernées en 2016).** Le nombre total de personnes licenciées pour inaptitude ayant diminué, la part des DEBOE a augmenté sur la période, passant de 35,4% en 2016 à 40,9% en 2017 (soit +5,4% en un an).

Entrées au chômage suite à un licenciement pour inaptitude en Pays de la Loire



Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

On observe toutefois des évolutions contrastées selon les départements. La part des DEBOE dans les licenciements pour inaptitude diminue dans trois départements : Loire-Atlantique (-5,7%) ; Vendée (-9,6%) et en Mayenne (-0,7%). Elle progresse dans les deux autres départements de la région : Mayenne (+11,2%) et Maine-et-Loire (+19,6%).

Entrées au chômage suite à un licenciement pour inaptitude en Pays de la Loire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution annuelle
Total des licenciements pour inaptitude	3 984	4 011	4 216	4 541	4 905	4 267	-13,0%
Dont licenciement des BOE	495	643	1 209	1 932	1 735	1 747	+0,7%
Part des BOE dans les licenciements	12,4%	16,0%	28,7%	42,5%	35,4%	40,9%	+5,4%

Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

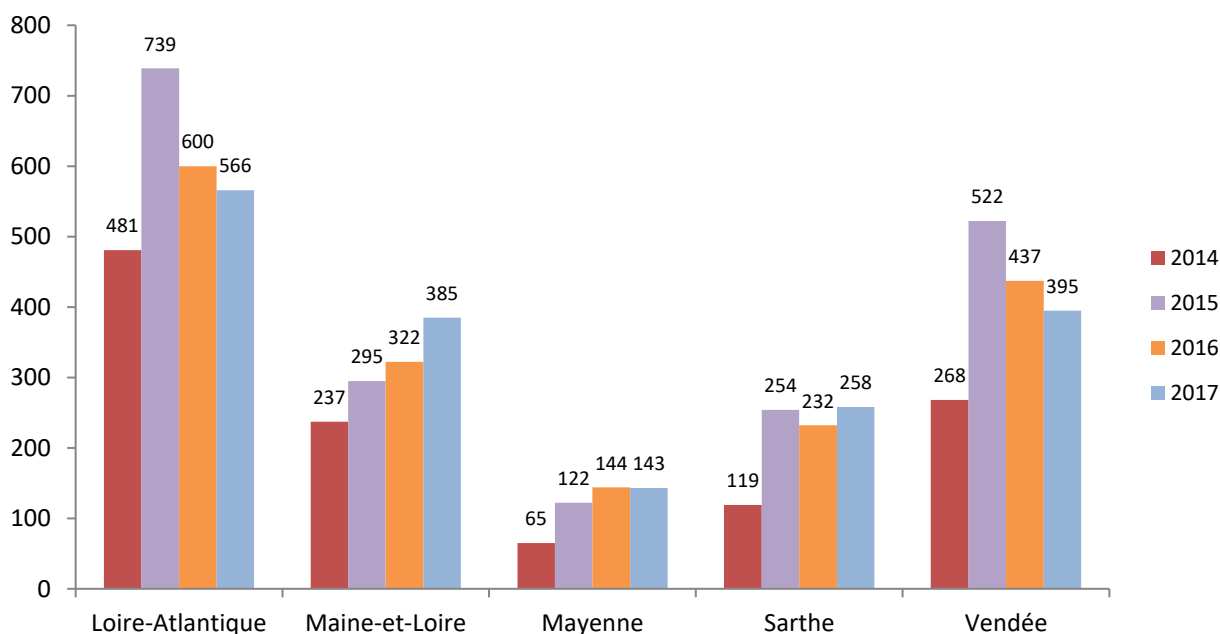
Répartition départementale des licenciements pour inaptitude fin décembre 2016

	Total des licenciements pour inaptitude	Part des départements dans les licenciements	BOE licenciés pour inaptitude	Part des BOE dans les licenciements pour inaptitude	Evolution annuelle des BOE licenciés pour inaptitude
Loire-Atlantique	1 560	36,6%	566	34,7%	-5,7%
Maine-et-Loire	902	21,1%	385	28,5%	+19,6%
Mayenne	337	7,9%	143	39,6%	-0,7%
Sarthe	579	13,6%	258	36,6%	+11,2%
Vendée	889	20,8%	395	41,8%	-9,6%
Pays de la Loire	4 267	100%	1 747	35,4%	+0,7%

Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

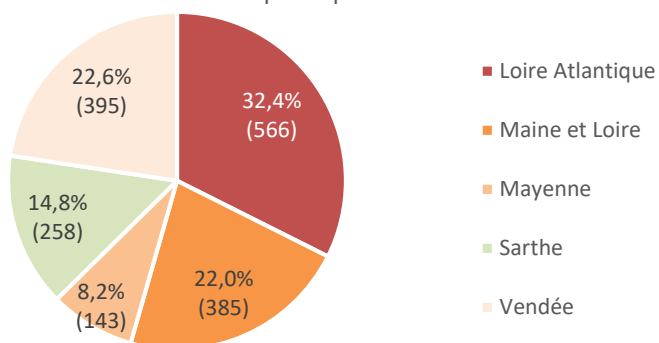
Evolution des BOE licenciés pour inaptitude entre 2014 et 2017

Evolution des BOE licenciés pour inaptitude entre 2014 et 2017



Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

Poids des BOE parmi les licenciés pour inaptitude en 2017 par département



Source : DR Pôle Emploi, Pays de la Loire

Parmi les BOE licenciés pour inaptitude au sein de la région, ce sont les BOE de Loire-Atlantique qui sont les plus représentés (32,4% soit 566 licenciements).

Viennent ensuite les vendéens dont la part des BOE licenciés pour inaptitude est de 22,6% (395 licenciements).

GLOSSAIRE

Agefiph : Association nationale pour la gestion du fonds d'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

Alther est le partenaire - service de l'Agefiph dédié à la mobilisation des entreprises pour l'emploi des personnes handicapées. Il s'adresse aux entreprises de droit qui souhaitent être informées sur leur obligation d'emploi de personnes handicapées. Conseiller et accompagner dans la mise en œuvre de solutions adaptées. Les services proposés sont : information, accompagnement et mobilisation.

AMT : Agent de maîtrise, Technicien

BOE / BOETH: Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi / des travailleurs handicapés

- Les travailleurs reconnus par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) et ceux reconnus par la COTOREP (Commission technique d'Orientation et de reclassement professionnel) jusqu'en 2016 au titre du précédent dispositif législatif

- Les titulaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

- Les titulaires d'une carte d'invalidité

- Les titulaires d'une pension d'invalidité

- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles dont l'IPP (Incapacité Partielle Permanente est au moins égale à 10%)

- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité

- Les conjoints survivants titulaires d'une pension au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les conjoints invalides, les orphelins de guerre

- Les sapeurs pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité

- Les victimes civiles d'actes de terrorisme.

Pour le secteur public, s'ajoutent d'autres catégories de bénéficiaires :

- Les agents reclassés au titre des codes de la fonction publique

- Les titulaires de certains emplois réservés

Catégories de demandeurs d'emploi

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Chômeur (BIT) : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- Etre sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence

- Etre disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours

- Avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois.

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Contrat primé : contrat de travail qui bénéficie d'une prime de l'Agefiph

DEBOE / DEBOETH : Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi / des travailleurs handicapés

DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois

DELD / Demandeur d'emploi de longue durée : inscrit à Pôle Emploi depuis plus d'un an.

DETLD / Demandeur d'emploi de très longue durée : inscrit à Pôle Emploi depuis 24 mois ou plus.

Emploi Insee : Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence.

EA / Entreprise adaptée : organisme - association ou société commerciale - employant majoritairement des travailleurs handicapés (plus de 80%) et soumis à agrément par convention d'objectif signée avec l'Etat. Les EA relèvent depuis la loi de février 2005 du marché du travail. EA et Esat - ci-dessous - développent des activités de sous-traitance et de prestations de services susceptibles de permettre aux employeurs assujettis de répondre à leur obligation d'emploi.

ELSM : Echelon local du service médical

Esat / établissement ou service d'aide par le travail : structure médico-sociale accueillant des travailleurs handicapés relevant du milieu protégé, sur orientation de la CDAPH. Esat et EA - ci-dessus - développent des activités de sous-traitance et de prestations de services susceptibles de permettre aux employeurs assujettis de répondre à leur obligation d'emploi.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Niveau de formation :

Niveau VI : sorties du 1er cycle du second degré, des formations préprofessionnelles (CEP, CPPN, CPA) et des quatre premières années de SES, SEGPA et EREA

Niveau V bis : sorties des classes de 3^e, des classes de second cycle court avant l'année terminale, de la dernière année de SES, SEGPA et EREA

Niveau V : Sorties de l'année terminale de second cycle court (CAP- BEP) et des classes de second cycle long avant la terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales de second cycle long et des classes post-baccalauréat avant le niveau III

Niveau III : Sortie avec diplôme avec bac +2 (DUT, BTS, DEUG, Ecoles de santé)

Niveau II et I : Sorties avec un diplôme de 2° ou 3° cycle universitaire ou un diplôme de grande école.

PRITH : Plan Régional d'Insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés.

Quota Zéro : Les établissements concernés sont ceux qui n'emploient aucun BOE, qui n'ont passé aucun contrat de sous-traitance avec le milieu protégé ou adapté et n'ont conclu aucun accord exonérateur (ou n'en relèvent pas).

Sameth : Service d'Appui au Maintien dans l'emploi des Travailleurs Handicapés, financé par l'Agefiph et co-financé par le FIPHFP à hauteur des interventions effectuées dans la fonction publique.

SST : service de santé au travail

Taux d'emploi (général) : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi (actifs occupés) et la population de 15 à 64 ans correspondante.

Taux d'emploi de travailleurs handicapés : rapport entre l'effectif de l'établissement assujetti et l'effectif de BOE employés au regard de l'obligation d'emploi de 6%. Il peut être calculé sur le seul emploi direct (hors établissements concernés par un accord exonérateur pour le secteur privé) ou en tenant compte de l'ensemble des modalités de réponse à l'obligation d'emploi pour atteindre le quota de 6% (sous-traitance, accueil des stagiaires pour le secteur privé, dépenses spécifiques pour le secteur public).